



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

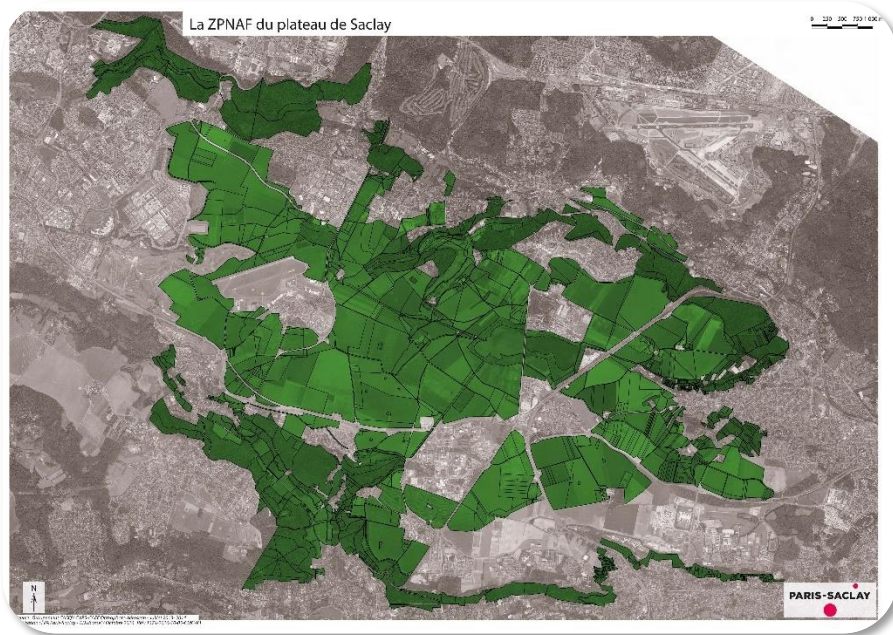
*Liberté
Égalité
Fraternité*

PARIS-SACLAY



PROGRAMME D' ACTIONS DE LA ZPNAF 2024-2030

Septembre 2024



Rédacteurs : EPA, préfecture de l'Essonne, Thomas LEFEBVRE – Ceresco, Clémentine SAINCLAIR, Clément DAIX - L'atelier de l'ours et l'ensemble des pilotes d'actions.



Clémentine
SAINCLAIR



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	3
INTRODUCTION	4
PARTIE 1 : LE TEMPS DE LA RÉVISION DU PROGRAMME D'ACTION.....	5
ENJEUX THEMATIQUES	8
ENJEUX TRANSVERSAUX	9
PARTIE 2 : LE PROGRAMME D'ACTION 2024-2030.....	10
1. DES OBJECTIFS MIS À JOUR POUR LA PROGRAMMATION 2024-2030	10
1.1. Le plateau en 2024 - un nouveau portrait de territoire.....	10
1.2. LES OBJECTIFS VISÉS À L'HORIZON 2030.....	13
2. LES FICHES ACTIONS POUR LA PROGRAMMATION 2024-2030	18
ANNEXE : DISPOSITIFS FINANCIERS	66

INTRODUCTION

Conformément aux exigences de la loi du 3 juin 2010, la création de la ZPNAF s'est accompagnée de l'élaboration d'un Programme d'action pilotée par l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay et les acteurs locaux, agricoles et institutionnels. L'objectif était de préciser les aménagements et les grandes orientations de gestion de la zone protégée selon les objectifs suivants : maintenir et soutenir l'activité agricole ; protéger et mettre en valeur les espaces naturels ; développer les liens entre la zone protégée et les espaces urbanisés du Plateau dans une coexistence harmonieuse. Ainsi, à la suite de l'adoption du programme d'action 2017-2023, un ensemble d'actions a été déployé sur le territoire, suivi par l'EPA Paris-Saclay et mis en œuvre par un consortium d'acteurs, pilotes et partenaires.

En 2023-2024, le programme d'actions a été révisé avec une programmation entièrement mise à jour. A l'image de la concertation technique et grand public menée lors de la création du programme en 2017 et du travail d'évaluation co-construite avec les partenaires de 2019 à 2022, **un cycle de concertation tenu au printemps 2023 a permis de rassembler les acteurs du territoire et les futurs pilotes, pour élaborer le nouveau programme d'action.**

18 actions ont été retenues, rassemblées autour des 4 ambitions en continuité avec les axes du précédent programme, et complétées par une ambition transversale.

- **Ambition A : La préservation d'un territoire agricole d'exception ;**
- **Ambition B : Le soin des écosystèmes naturels et forestiers ;**
- **Ambition C : Le rayonnement d'un territoire singulier ;**
- **Ambition D : L'innovation et l'économie circulaire ;**
- **Ambition transversale : Financement et gouvernance du programme**

Dans ce document vous trouverez :

- **PARTIE 1 : LE TEMPS DE LA RÉVISION DU PROGRAMME D'ACTION**
- **PARTIE 2 : LE PROGRAMME D' ACTIONS 2024-2030**

PARTIE 1 : LE TEMPS DE LA RÉVISION DU PROGRAMME D'ACTION

En 2023-2024 le travail de révision du programme d'actions s'est déroulé en 2 phases, mobilisant à chaque fois les acteurs et partenaires du territoire : concertations d'acteurs du territoire, co-construction du programme d'actions avec les futurs pilotes d'actions. En effet, la co-construction est ici un élément méthodologique majeur, comme rappelé dans un avis de l'Académie d'Agriculture de février 2024 en ces termes : « L'AAF recommande de co-construire les projets au sein d'un ensemble d'acteurs rassemblant les parties prenantes (État, collectivités territoriales, porteurs d'enjeux agricoles et porteurs d'enjeux environnementaux) afin que les réalisations s'inscrivent dans le temps long (justifiant les investissements consentis) et bénéficient au plus grand nombre ainsi qu'au milieu naturel. » Par ailleurs, l'esprit de la loi du 5 juin 2010 sur le Grand Paris, dans son article 12, souligne qu'il est du ressort de l'EPA d'« encourager les partenariats avec les collectivités territoriales ou leurs groupements, les organismes » : la concertation ainsi pensée comme moteur de la révision du programme d'action de la ZPNAF s'inscrit dans cette dynamique.

Un cycle de concertation d'acteurs pour relever les attentes pour le nouveau programme d'action

Ce cycle de concertation a été imaginé par le comité de pilotage sur la suggestion de Terre et Cité, en travail étroit avec l'EPA Paris-Saclay autour de 4 séances de concertation, au printemps 2023. Les thèmes retenus ont été les suivants :

1. Premier bilan collectif de la ZPNAF
2. Importance des espaces naturels, agricoles et forestiers du Plateau de Saclay
3. Conditions et moyens de la pérennité et du dynamisme de ces espaces
4. Présentation d'une synthèse de la concertation et bilan

LE CYCLE DE CONCERTATION

63 personnes concertées, issues de 45 structures

15 associations ■ **7 communes** ■ **3 communautés d'agglomération.**

2 syndicats intercommunaux ■ **5 structures agricoles.**

5 organismes de recherche et enseignement.

4 services de l'Etat ■ **4 établissements publics.**

Abbaye de Limon - Association Bures Orsay Nature (ABON) - Association des Etangs et Rigoles du Plateau de Saclay (ADER) - Association Les Blairoudeurs - Association de Défense de la Vallée de la Mérançaise et de l'environnement de Châteaufort (ADVMC) - Amis du Grand Parc de Versailles (AGPV) - AgroParisTech - AMAP des Jardins de Cérès - Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de vie, de l'Habitat et de l'Environnement (APACHE) - Association de Randonnée et de Plein air d'Orsay (ARPO) - Les Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB) - Centre d'études interdisciplinaires sur la Biodiversité, l'Agroécologie, la Société et le Climat (C-BASC) - Conseil départemental de l'Essonne - Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France - Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CPS) - Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) - Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (VGP) - Commune de Châteaufort - Commune des Loges-en-Josas - Commune d'Orsay - Commune de Palaiseau - Commune de Saclay - Commune de Saint-Aubin - Commune de Vauhallan - Direction départementale des territoires (DDT) des Yvelines - Direction départementale des territoires (DDT) de l'Essonne - Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF) - EPA Paris-Saclay - Ferme de la Marlinière - Ferme des Loges - Ferme Vandame - Ferme Viltain - Ile-de-France Nature - Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) - Jardins de Cocagne - Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (LSCE) - Seine Yvelines Environnement (SYE) - Société du Grand Paris - Syndicat d'initiative de Vauhallan - Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB) - Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIABV) - Sous-préfecture de Palaiseau - Terre et Cité - Union des Association de Sauvegarde du Plateau de Saclay (UASPS) - Université Paris-Saclay (UPS)

Les principales attentes formulées concernaient :

- Les **sujets fondamentaux** de la ZPNAF (foncier, fonctionnalités agricoles, etc.) et le contrôle de la mise en application **de la loi** à soutenir prioritairement ;
- La précision des modes d **financement, la gouvernance et le pilotage** du programme d'action à faire évoluer pour améliorer sa mise en œuvre ;
- **Des enjeux thématiques réaffirmés** et des **enjeux émergents** tels que l'adaptation et l'atténuation au changement climatique sur le Plateau de Saclay ; le maintien de continuités paysagères et écologiques avec les espaces en situation d'interface avec la ZPNAF

Séance 1 - Jeudi 13 avril

Crédits : Terre et Cité



Séance 2 - Jeudi 25 mai



Séance 3 - Mardi 30 mai



Séance 4 - Jeudi 8 Juin



Parmi les contributions, différentes thématiques ont été abordées d'une part, et des points transversaux propres à la mise en œuvre du programme d'autre part, et qui sont présentés dans un second temps :

ENJEUX THEMATIQUES

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT	
ENJEUX	MOYENS ET IDÉES DE PROJETS
<ul style="list-style-type: none"> La reconnaissance du rôle des espaces non artificialisés (NAF) dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (ex : îlots de fraîcheur) La préservation des ressources (biodiversité, la structure des sols, eau, forêts, etc) 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner l'évolution de l'agriculture en particulier face au changement climatique Suivre la bonne gestion des espaces naturels et forestiers avec l'ensemble des acteurs concernés <p>Etablir un état des lieux pour permettre un suivi des principaux indicateurs environnementaux</p>

AGRICULTURE ET ALIMENTATION	
ENJEUX	MOYENS ET IDÉES DE PROJETS
<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la sanctuarisation des espaces agricoles du Plateau (limiter leur consommation) Maintien de l'activité agricole sur le territoire et prise en compte des fonctionnalités Relocalisation de la production alimentaire et des filières Poursuite du développement des circuits de distribution et d'approvisionnement en circuits courts Sensibilisation du grand public à l'alimentation locale 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la transmission et l'installation agricoles ; Développer les logements agricoles Intégrer et soutenir les initiatives qui proviennent des agriculteurs ; <p>Poursuivre les travaux pour le maintien des fonctionnalités agricoles.</p>

ÉQUILIBRE ENTRE VILLE, NATURE, AGRICULTURE ET LES INNOVATIONS ASSOCIÉES	
ENJEUX	MOYENS ET IDÉES DE PROJETS
<ul style="list-style-type: none"> Maintien de l'équilibre complexe entre ces espaces mais indispensable pour assurer le bon état des espaces NAF et leur fonctionnalité (agricole, environnementale, etc.) ; Risque d'enclavement de la ZPNAF par l'urbanisation, en particulier avec des fronts abrupts ; <p>Opportunités hors du commun offertes par la présence d'acteurs très divers (recherche, entreprises, étudiants, agriculteurs, habitants de nouveaux quartiers, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une gestion des abords des infrastructures (notamment L18), des délaissés ou des friches ; Instaurer un garde champêtre pour réduire les incivilités (dépôts sauvages, circulations sur les chemins agricoles, etc.) ; Réduire les ruptures liées à la discontinuité de la ZPNAF (continuités écologiques, circulations agricoles, aménagement de lisières) ; Faciliter la rencontre entre les chercheurs et étudiants et les acteurs non-académiques ; Responsabiliser les promoteurs autour de ZPNAF sur leur impact paysager pour un aménagement harmonieux

L'IDENTITÉ TERRITORIALE ET LE CADRE DE VIE	
ENJEUX	MOYENS ET IDÉES DE PROJETS
<ul style="list-style-type: none"> ● La reconnaissance du patrimoine paysager du Plateau et son rôle sur le bien-être des habitants, bien au-delà du territoire ; ● L'augmentation du sentiment d'appartenance au territoire et la qualification de son identité. ● Rendre les actions appropriables auprès des pilotes et élus concernés : communauté d'agglo, maires, élus locaux et acteurs cités. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Rendre visible et incarner la ZPNAF et ses réalisations concrètes auprès du grand public pour le rendre acteur du projet – Trouver des projets différenciants et porteurs d'identité ; ● Faire de la ZPNAF un vecteur d'identité territoriale commune ● Lancer une consultation au sujet d'un nom à donner au programme en remplacement de ZPNAF ● Organiser des actions de présentation avec les élus et les habitants

ENJEUX TRANSVERSAUX

LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI	
ENJEUX	MOYENS ET IDÉES DE PROJETS
<ul style="list-style-type: none"> ● Clarifier l'application de la loi qui permet la sanctuarisation du foncier et la faire appliquer ; ● Suivre le règlement ZPNAF et s'assurer du contrôle effectif de celui-ci. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Intégration effective de la ZPNAF aux PLUs, bornage, inscription au cadastre ; ● Clarifier auprès des acteurs l'organisme en charge du contrôle du respect de la ZPNAF et capable de sanctionner son non-respect.

LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DU PROGRAMME D'ACTION	
ENJEUX	MOYENS ET IDÉES DE PROJETS
<ul style="list-style-type: none"> ● Nécessité de mieux intégrer les acteurs mobilisés sur ces sujets ; ● Besoin d' une perméabilité entre le pilotage et la gestion locale/quotidienne ; ● Adaptation d'un modèle de gouvernance opérationnelle qui permette d'atteindre les objectifs ; ● Difficulté liée à la diversité d'échelles et de périmètres administratifs à articuler ; ● Coordination de différents types d'acteurs souvent complémentaires au travers d'espaces de discussion décloisonnés ; ● Assurer une gestion rigoureuse de la ZPNAF et de son programme d'action. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer la régularité du comité de pilotage et asseoir son rôle d'arbitrage ● Renforcer la place des acteurs locaux, élus et associatifs, dans les missions de gouvernance de la ZPNAF auprès des acteurs étatiques (groupes de travail mixtes) ; ● Distinguer les missions de pilotage, de gestion et animation de la ZPNAF ; ● Réfléchir à la gestion et animation à long terme de la ZPNAF par un organisme dédié

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTION	
ENJEUX	MOYENS ET IDÉES DE PROJETS
<ul style="list-style-type: none"> ● Le financement était une dimension absente et manquante dans la création de la ZPNAF ● Les avancées ont été très hétérogènes selon les pilotes, avec disparités fortes entre actions ● Il est nécessaire d'arriver à une vision plus transversale et proactive des financements 	<ul style="list-style-type: none"> ● Obtenir des financements dédiés à la ZPNAF, pérennes et fléchés vers des actions du programme d'action ● Etablir dans chaque fiche action le fléchage vers des financements ad hoc ● Identifier les co-financeurs par action ● Création d'une Task Force financement ● Intégrer une phase budgétisation et recherche de financements qui débute avant l'adoption du nouveau programme.

PARTIE 2 : LE PROGRAMME D' ACTIONS 2024-2030

1. DES OBJECTIFS MIS À JOUR POUR LA PROGRAMMATION 2024-2030

1.1. LE PLATEAU EN 2024 - UN NOUVEAU PORTRAIT DE TERRITOIRE

La ZPNAF interdit l'urbanisation d'un territoire entouré de zones en pleine mutation. Les aménagements prévus par l'Opération d'intérêt national (OIN) se déploient (hors ZPNAF), la ligne de métro qui traversera le Plateau investit progressivement le paysage et les étudiants sont chaque année plus nombreux. Au-delà de ces évolutions propres au Plateau, le territoire subit également les conséquences du changement climatique et ses conséquences sur la biodiversité¹, non sans effet sur les espaces agricoles et naturels.

UN TERRITOIRE EN MUTATION

Le **rythme et l'intensité des constructions** sur le Plateau de Saclay s'est accéléré avec le lancement des travaux de la ligne de métro 18 du Grand Paris et la progression des 6 zones d'aménagement concertées au sud du Plateau (ZAC du Moulon, ZAC de Corbeville et ZAC du quartier de l'école Polytechnique, Saclay, Guyancourt,). L'OIN portant de grandes ambitions en termes d'implantation d'établissements d'enseignement supérieur, de laboratoires de R&D, de grandes entreprises, l'opération draine une **population nouvelle sur le Plateau**, modifiant ainsi la sociologie du territoire. Les élèves, étudiants et représentaient déjà 16 % de la population du Plateau en 2019, contre 11,7 % au niveau régional (INSEE, RP), et ce chiffre progresse encore avec l'installation d'établissements comme AgroParisTech, l'ENS ou le pôle Biologie-Pharmacie-Chimie (BPC). Les laboratoires de recherche, publics mais aussi privés, arrivent également en nombre et élèvent la part des cadres et professions intellectuelles supérieures à presque 24 % de la population active (INSEE, 2018), soit plus du double de la moyenne régionale qui se situe à 9,5 %.

Ces mutations connues de l'EPA confortent la nécessité d'une **cohabitation pérenne** entre des espaces naturels, agricoles et forestiers dynamiques et des aménagements urbains d'une grande ampleur. Le développement des nouveaux quartiers et l'arrivée du métro ont **ravivé les craintes de certains acteurs locaux** quant à la menace de l'urbanisation du Plateau. Ces craintes exprimées lors des concertations ont été entendues comme l'illustre ce programme de révision

DES ENJEUX ÉMERGENTS SUR LE TERRITOIRE ET AILLEURS

Les effets du **changement climatique** sont de plus en plus perceptibles et les éléments scientifiques portés à la connaissance du grand public, appellent à en prendre pleinement la mesure. A ce titre, le gouvernement a publié en 2023-2024 une série de rapports qui encouragent à poursuivre les actions déjà mises en œuvre au sein de la ZPNAF :

¹ Panorama de la biodiversité francilienne : https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/ARB/Publications/Panorama_de_la_biodiversite_francilienne_2019_.pdf

- **Rapport thématique du Haut Conseil au Climat** (janvier 2024)
- **Rapport Secrétariat général à la Panification Ecologique** (juillet 2024)
- **Rapport sur la stratégie nationale biodiversité** (décembre 2023)

Les **épisodes climatiques extrêmes** (inondations et canicules) constituent un risque croissant avec l'augmentation des espaces artificialisés autour de la ZPNAF qui représentent autant d'îlots de chaleur et d'espaces imperméabilisés. Alors que ces épisodes vont croître en intensité et en fréquence, la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers est indispensable pour conserver les services écosystémiques rendus. Sur le territoire, les vallées de la Bièvre et de l'Yvette sont particulièrement sujettes aux **crues**, comme en témoignent les plans de prévention des risques inondations (PPRI) qui classent un grand nombre de logements en zone inondable, et les inondations de grande ampleur qui ont eu lieu dans la vallée de l'Yvette ces dernières années. La **réurrence des épisodes caniculaires et des sécheresses** invite à penser l'adaptation des activités agricoles tout comme la gestion des espaces naturels et forestiers.



L'Yvette en crue, Gif-sur-Yvette, Juin 2018 (Source : Le Parisien)

La richesse des zones humides du Plateau accroît l'enjeu de préservation de la **biodiversité**. Le classement de plusieurs zones en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) indique l'importance de ces milieux. Le maintien et le renforcement des **continuités écologiques** doit permettre de pallier la fragmentation des habitats naturels sur le territoire, en s'inscrivant dans la trame verte et bleue du département de l'Essonne et des Yvelines notamment. Les notions de trame noire (sans nuisance lumineuse) et trame blanche (sans nuisance sonore) apparaissent aussi comme des sujets d'importance.

LA RESONANCE AU CŒUR DE LA VISION DE LA ZPNAF

La nouveauté en droit français représentée par la ZPNAF, introduite par la loi du Grand Paris de 2010, inclut l'importance de la délimitation originelle et du plan d'action voulu dès l'origine. L'objet exact de la ZPNAF est à rappeler : non pas une sanctuarisation agricole, mais l'accompagnement du développement d'un grand espace naturel voué à la préservation d'un écosystème exceptionnel et d'une agriculture héritée d'une histoire pluriséculaire dont les rendements céréaliers furent dès le XVII^e siècle les meilleurs d'Europe.

L'EPA est donc dépositaire de ce douaire : il lui importe d'élaborer la révision du plan d'action comme ce fut fait pour la période 2018-2023, sur une base de concertation globale organisée par Terre et cité. Si les espaces agricoles, naturels et les forêts du plateau de Saclay contribuent à son attractivité, la ZPNAF est un outil destiné à préserver cette attractivité (servitude d'utilité publique créée par la loi du Grand Paris du 3 juin 2010) et à développer les synergies entre les différents types d'espace. Elle est constituée d'un périmètre réglementaire, d'une charte associée et d'un programme d'action, élaboré avec l'ensemble des acteurs institutionnels, territoriaux, consulaires, chercheurs, associatifs et du grand public mobilisé par l'association Terre et cité.

Ce programme était organisé autour d'une démarche d'évaluation collaborative poursuivant différents objectifs :

- S'assurer que la mise en œuvre du programme d'action permette de répondre aux enjeux du territoire, en suivant par exemple la vitalité de ses milieux naturels, le développement des circuits courts, la préservation des terres agricoles ou sa valorisation touristique
- Stimuler la coopération entre les acteurs du territoire et favoriser la participation locale pour le développement de projets et la mise en œuvre du programme d'action
- Valoriser les connaissances thématiques des acteurs du territoire dans une réflexion commune pour contribuer à l'actualisation du programme d'action sur un territoire en évolution

En ce sens, l'EPA Paris-Saclay a proposé, en concertation avec les Directions départementales des territoires des Yvelines et de l'Essonne, la Chambre interdépartementale d'agriculture, la SAFER, l'association Terre & Cité la traduction de la loi dans la charte de la ZPNAF. Cette dernière concilie l'impératif d'interdire l'urbanisation dans la ZPNAF avec l'objectif de permettre certaines constructions à usage agricole si elles sont strictement nécessaires. La loi garantit que les intentions seront bien respectées, avec la protection stricte de l'urbanisation de 4115 hectares (dont plus de 2469 ha réservés à l'activité agricole).

Le programme de révision engagé ici revient aux fondamentaux de la loi de 2010, notamment à son Article 12. Il ne s'agit pas d'imposer ou de contraindre, au-delà de l'interdiction fixée par la loi. Bien au contraire il est ici question « d'encourager » et « susciter » les partenariats avec les collectivités territoriales ou leurs groupements et les acteurs concernés au sens le plus large possible. C'est de cette dynamique de concertation, dont l'importance a été rappelée dans un avis de l'Académie d'Agriculture (rappelé plus haut) que ce programme de révision a vu le jour. La vocation de l'EPA est de créer des liens, des échanges entre la ville et la campagne, entre le Plateau et les vallées. A ce titre l'EPA peut offrir sa compétence, proposer son savoir-faire en coopération étroite avec l'association Terre et Cité.

Au fondement de la stratégie d'aménagement de Paris-Saclay, il y a l'attention portée à la géographie du plateau et le souhait de valoriser ce qui en fait la singularité : l'étendue agricole, les vallons et les coteaux boisés, bref une exceptionnelle et vaste réserve de biodiversité. C'est le fondement de la politique d'aménagement de l'Opération d'intérêt national (OIN) fondée en 2010 dont la vocation est d'abord la préservation des écosystèmes vivants et qui fait consensus aujourd'hui. Ce projet a choisi de rompre avec un modèle qui juxtapose lotissements pavillonnaires et zones industrielles pour se construire sur les valeurs de compacité et de mixité afin de maintenir l'urbanisation nouvelle dans des limites strictes. Il s'agit de créer des synergies avec les exploitations du territoire afin d'enrichir la dynamique agricole existante.

Mais il s'agit surtout de reconnaître le formidable atout que représente son existence au contact direct des nouveaux quartiers, tant d'un point de vue fonctionnel que paysager. L'attractivité de Paris-Saclay tient entre autres à sa capacité à inventer de nouvelles formes de coopération entre le monde agricole et urbain, en sortant d'une vision fondamentalement déséquilibrée : les terres agricoles et les espaces naturels ne seront plus perçues comme une réserve foncière. Se crée une nouvelle alliance entre la ville, l'agriculture et le vivant. C'est ici l'importance de la lisière, ce parc

naturaliste qui n'a pas cessé de gonfler, au fil des décisions : en creusant des noues, en reconnectant les rigoles, en améliorant des fonctionnalités écologiques et favorisant la tranquillité. Cette lisière dessine un nouveau paysage attaché à une transition douce entre l'urbain et le non urbain, la ville et la campagne. C'est un point d'appui très important pour avoir un bilan positif de biodiversité. Le plateau de Saclay forme un ensemble naturel et agricole qui est aujourd'hui couvert par des périmètres institutionnels différents. Les différentes collectivités ont toutes pris la mesure de cet enjeu de préservation de ce grand espace naturel tant pour leur valeur paysagère et environnementale, que pour leur valeur économique, support d'une agriculture moderne, en lien avec les habitants.

Ces changements de paradigme sont le récit d'une OIN créé à l'aune d'un souci majeur quant à la préservation de l'environnement et de la biodiversité. La campagne est, à l'instar de la ville, un lieu d'émancipation et de créativité. De nombreux territoires ruraux sont de véritables laboratoires et des lieux d'innovation technique, sociale ou organisationnelle. C'est notamment vrai sur la ZPNAF dont le lien avec un écosystème de savoir et d'innovation doit être renforcé. Il s'y construit une nouvelle ruralité trouvant équilibre et harmonie entre l'économique, le social et l'écologique, allant jusqu'à des formes singulières d'économie circulaire. Les habitants confrontent leurs idées, associent leur volonté et leurs moyens, mettent en valeur les potentiels locaux, produisent, transforment, distribuent et agissent en concertation et en résonance. La résonance ce sont des relations ville-campagne où l'une ne domine pas l'autre, où chacune garde une intégrité, où échanges et complémentarités sont de mise. En ce sens la tâche du programme d'action de la ZPNAF est d'assurer un soin toujours plus attentif à ces écosystèmes en favorisant leurs résonances respectives, c'est-à-dire des correspondances intimes qui suscitent liens et réponses authentiques

LA ZPNAF EN QUELQUES CHIFFRES

- 15 exploitations agricoles cultivant et ayant leur siège sur la ZPNAF en 2023 contre 13 en 2017
- 54% des exploitations agricoles diversifiées
- 149 emplois agricoles en 2021
- 25 points noirs pour la circulation des engins agricoles ou forestiers en 2021
- 151 887 habitants sur les 16 communes ayant une partie au moins en ZPNAF, en augmentation chaque année
- Part des surfaces destinées à la commercialisation de proximité : 10,26%
- 47 points de vente de produits locaux
- 3 exploitations agricoles approvisionnant la restauration collective en direct

1.2. LES OBJECTIFS VISÉS À L'HORIZON 2030

La nouvelle arborescence du programme d'action se déploie selon la logique suivante :

- **4 ambitions, dans la continuité des axes de la précédente programmation :**
 - A. La préservation d'un territoire agricole d'exception
 - B. Le soin des écosystèmes naturels et forestiers
 - C. Le rayonnement d'un territoire singulier
 - D. L'innovation et l'économie circulaire
- **2 évolutions principales concernant les objectifs thématiques** qui traduisent les attentes exprimées dans le cadre de la concertation
 - Intégrer davantage les thématiques d'adaptation et d'atténuation au changement climatique
 - Adopter une approche plus systémique des espaces naturel et forestiers

- **2 objectifs transversaux à mener en parallèle** concernant le **pilotage et le financement** : ces objectifs transversaux ont fait l'objet d'un travail spécifique et apparaissent comme centraux dans le cadre de la révision du programme. Deux actions structurantes seront menées.

Ainsi le schéma suivant résume la **logique d'action du programme 2024-2030**.

Légende

- Objectif stratégique
- Fiche action



Ambition A
La préservation d'un territoire agricole d'exception

- A1 Traduire la servitude de la ZPNAF dans les documents d'urbanisme
- A2 Assurer la veille foncière de l'ensemble de la ZPNAF et organiser la maîtrise foncière
- A3 Préserver les fonctionnalités agricoles
- A4 Accompagner les agriculteurs dans la régulation des ESOD
- A5 Développer l'offre de logement agricole
- A6 Accompagner l'évolution du bâti agricole
- A7 Accompagner et encourager la diversification des productions du territoire

Ambition B
Le soin des écosystèmes naturels et forestiers

- B8 Conduire un état des lieux des espaces forestiers du territoire
- B9 Identifier et restaurer les écosystèmes et les corridors écologiques du territoire
- B10 Mettre en place un suivi de la qualité de l'eau des mares et mouillères du territoire
- B11 Identifier et mettre en place une trame noire sur le territoire

Ambition C
Le rayonnement d'un territoire singulier

- C12 Élaborer un guide des paysages du plateau de Saclay
- C13 Développer et favoriser les mobilités actives (vélo et marche)
- C14 Renforcer les actions d'animation pour développer la découverte du territoire
- C15 Développer des débouchés locaux : points de vente et restauration collective

Ambition D
L'innovation et l'économie circulaire

- D16 Promouvoir les interactions recherche/acteurs locaux afin de répondre aux enjeux croisés agricoles et environnementaux du plateau de Saclay
- D17 Encourager le recyclage de matière organique
- D18 Développement d'une filière de valorisation agricole des urines humaines

Ambition transversale
Financement et gouvernance du programme

- T19 Intégration de la gouvernance actualisée dans les documents officiels de la ZPNAF
- T20 Recherche de financement et animation du comité des financeurs

20 actions sont identifiées en cohérence avec les objectifs visés et **sont spécifiques à la ZPNAF**. Elles s'inscrivent dans la continuité du précédent programme pour certaines (A1, A2, A3, A4, A5, A7, C13, C14, C15, D16, D17), ou en émergence pour d'autres (A6, B8, B9, B10, B11, C12, D18, T19, T20). Des actions de la programmation 2017-2023 n'ont pas été renouvelées. Ces actions étaient soit terminées, soit n'étaient pas spécifiques au territoire de la ZPNAF, soit n'étaient plus portées par les pilotes d'actions, soit ont été réintégrées dans d'autres actions. C'est le cas des actions (numérotation de la programmation 2017-2023) : A2, A3, A4, A7, A9, B11, B12, B13, B14, B15, B17, C19, C21, C22, C24, C26.

Ambition	Objectif	Intitulé de la fiche action	N°d'action	Pilote	Contacts
Ambition A	Préservation du foncier agricole et forestier en tant qu'outil de travail et de production	Assurer la veille foncière de l'ensemble de la ZPNAF et organiser la maîtrise foncière	A1	IDF Nature	IDF Nature : lorraine.weiss@iledefrance-nature.fr SAFER : paul.lefevre@safer-idf.com CD 91 : mbataille@cd-essonne.fr CD 78 : CHanier@yvelines.fr
		Traduire la servitude de la ZPNAF dans les documents d'urbanisme	A2	DDT 78 et DDT 91	DDT 91 : henri.vacher@essonne.gouv.fr DDT 78 : bruno.goupil@yvelines.gouv.fr
	Maintien des conditions favorables au bon déroulement de l'activité agricole	Préserver les fonctionnalités agricoles	A3	Terre et Cité, EPA Paris-Saclay et Chambre d'agriculture	Terre et Cité : dorian.spaak@terreetcite.org Chambre d'agriculture : francoise.chancel@idf.chambaagri.fr DDT : chiara.notarangelo@essonne.gouv.fr
		Accompagner les agriculteurs dans la régulation des ESOD	A4	DDT 78, DDT 91 et Terre et Cité	DDT 91 : delphine.redouane@essonne.gouv.fr , chiara.notarangelo@essonne.gouv.fr et nathalie.petitjean@essonne.gouv.fr DDT 78 : laurence.petitguillaume@yvelines.gouv.fr Terre et Cité : dorian.spaak@terreetcite.org
		Développer l'offre de logement agricole	A5	Terre et Cité et EPA Paris-Saclay	Terre et Cité : dorian.spaak@terreetcite.org
		Accompagner l'évolution du bâti agricole	A6	Terre et Cité et EPA Paris-Saclay	Terre et Cité : sophie.pradie@terreetcite.org
	Evolution des pratiques agricoles vers plus de durabilité et adaptation face au changement climatique	Accompagner et encourager la diversification des productions du territoire	A7	Terre et Cité	Terre et Cité : sophie.pradie@terreetcite.org
Ambition B	Gestion durable et valorisation des milieux forestiers	Conduire un état des lieux des espaces forestiers du territoire	B8	DRIAAF (à arbitrer) Fibois	DRIAAF : DDT 91 - SEAF - Bureau Foncier Forêt ddt-sea-bff@essonne.gouv.fr 01 60 76 32 42 Fibois : olivia.jarny@fibois-idf.fr et claire.caillosse@fibois-idf.fr EPA : Emeline BARDOU LAPAIX emeline.bardou-lapaix@oin-paris-saclay.fr
	Préservation et restauration des écosystèmes du plateau de Saclay et leur interconnexion	Identifier et restaurer les écosystèmes et les corridors écologiques du territoire	B9	CPS comme chef de file ? CASQY VGP Terre & Cité CAUE 91 EPA	EPA Paris-Saclay : emeline.bardou-lapaix@oin-paris-saclay.fr Terre et Cité : dorian.spaak@terreetcite.org CPS : cassandre.besozzi@paris-saclay.com VGP : suzana.jaehrling@agglovgp.fr et julie.quelet@agglovgp.fr

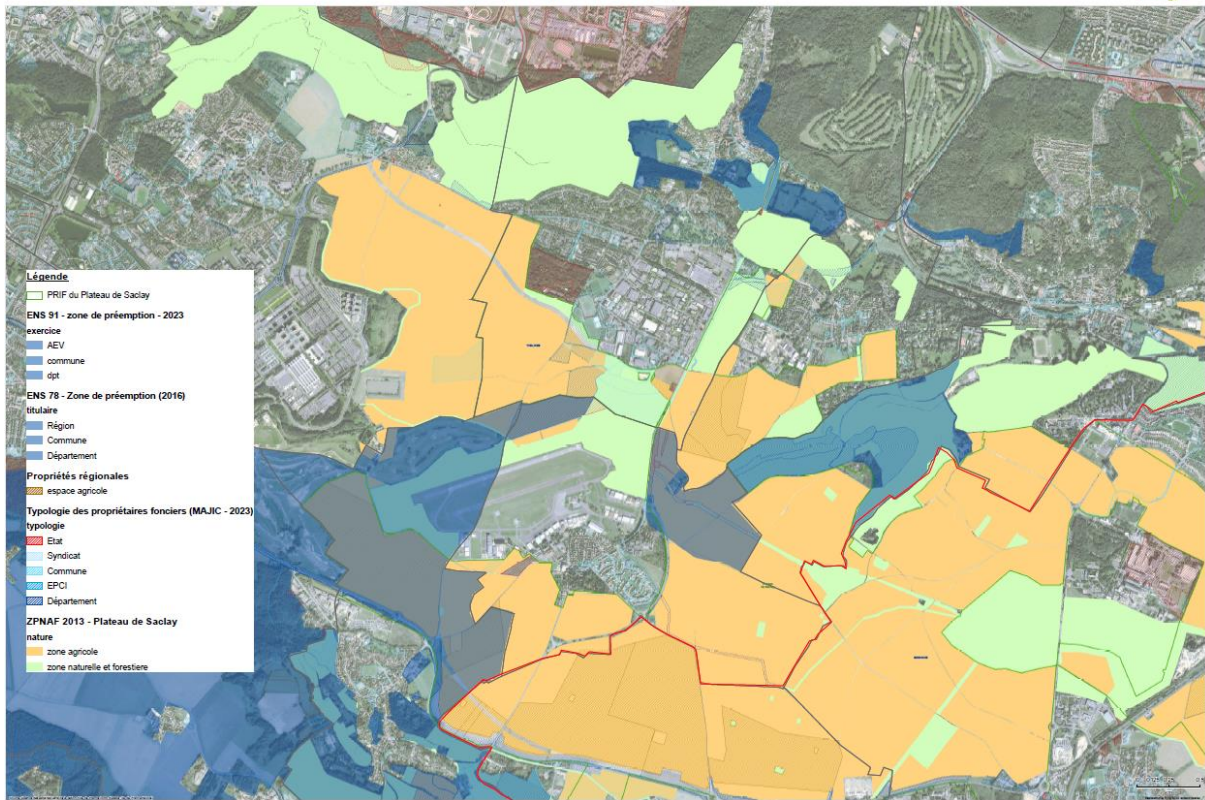
					SQY : aurelie.duval-arnould@sqy.fr CAUE 91 :alinge@caue91.asso.fr et lpelbois@caue91.asso.fr
		Mettre en place un suivi de la qualité de l'eau des mares et mouillères du territoire	B10	SIABV INRAe	SIABV : h.cardinal@siavb.fr INRAe : cyril.girardin@inrae.fr
		Identifier et mettre en place une trame noire sur le territoire	B11	EPA Paris-Saclay	emeline.bardou-lapaix@oin-paris-saclay.fr
Ambition C	Valorisation des richesses patrimoniales du territoire et du paysage auprès de ses différents publics	Élaborer un guide des paysages du plateau de Saclay	C12	CAUE 91	CAUE 91 :alinge@caue91.asso.fr et lpelbois@caue91.asso.fr
		Développer et favoriser les mobilités actives (vélo et marche)	C13	EPA Paris-Saclay	EPA Paris-Saclay : simon.borlant@oin-paris-saclay.fr CPS : Juliana.RIBEIRO@paris-saclay.com VGP : jeanne.demascarel@agglovgp.fr CD 78 : PMerel@yvelines.fr CD 91 : SRotillon@cd-essonne.fr
		Renforcer les actions d'animation pour développer la découverte du territoire	C14	Terre et Cité	Terre et Cité : sophie.pradie@terreetcite.org
	Reterritorialisation de la production agricole et alimentaire pour répondre aux besoins des consommateurs	Développer des débouchés locaux : points de vente et restauration collective	C15	Terre et Cité	Terre et Cité : sophie.pradie@terreetcite.org
Ambition D	Mobilisation de la Recherche comme interface de projet sur le territoire	Promouvoir les interactions recherche/acteurs locaux afin de répondre aux enjeux croisés agricoles et environnementaux du plateau de Saclay	D16	C-BASC et Terre et Cité	C-BASC : Paul.Leadley@U-Psud.fr et cbasc@universite-paris-saclay.fr Terre et Cité : sophie.pradie@terreetcite.org
		Encourager le recyclage de matière organique	D17	INRAe et Terre et Cité	INRAe : sabine.houot@inrae.fr, florent.levasseur@inrae.fr et cyril.girardin@inrae.fr C-BASC : cbasc@universite-paris-saclay.fr et Paul.Leadley@U-Psud.fr Terre et Cité : sophie.pradie@terreetcite.org
		Développement d'une filière de valorisation agricole des urines humaines	D18	Terre et Cité, EPA Paris-Saclay, Chambre d'agriculture	Terre et Cité : sophie.pradie@terreetcite.org
Ambition transversale		Intégration de la gouvernance actualisée dans les documents officiels de la ZPNAF	T19	EPA	/
		Recherche de financement et animation du comité des financeurs	T20	EPA	/

2. LES FICHES ACTIONS POUR LA PROGRAMMATION 2024-2030

Intitulé de l'action	A1 - Assurer la veille foncière en ZPNAF
RAPPEL DE L'OBJECTIF PRINCIPAL	Préservation du foncier agricole et forestier en tant qu'outil de travail et de production
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	Le territoire du plateau de Saclay connaît depuis la seconde moitié du XXe siècle une importante pression foncière qui se traduit par l'implantation de projets d'activités et d'infrastructures de grande ampleur. Il existe un enjeu à assurer la veille foncière de l'ensemble de la ZPNAF et à renforcer les dispositifs de maîtrise foncière pour maintenir sa vocation agricole et naturelle. La veille foncière est couverte à différents titres, détaillés dans cette fiche.
OBJECTIF(S) DÉTAILLÉ(S) DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la veille foncière • Favoriser le maintien de l'agriculture et le développement de modèles agricoles diversifiés et durables • Permettre la maîtrise foncière publique à des fins de protection et de mise en valeur des milieux
MESURES À DÉPLOYER	<p>Mesure 1 : Étendre le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) sur la partie agricole de la ZPNAF Pilote : IDF Nature Calendrier : 2024-2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajuster le PRIF sur les zones agricoles de la ZPNAF, notamment à l'Ouest (Guyancourt) et au Sud (jusqu'à la limite de l'urbanisation) • Articuler les outils d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> ○ Convention IDF NATURE - SAFER ○ Conventions communes ou agglomérations - SAFER : Convention communale ou intercommunale avec la SAFER existante (février 2024) : Châteaufort (via la CAVGP), Toussus-le-Noble (via la CAVGP), Buc (via la CAVGP), Les Loges-en-Josas (via la CAVGP), Jouy-en-Josas (via la CAVGP), Bièvres (via la CAVGP), Vauhallan (depuis 2008), Igny (depuis 1997), Guyancourt (via la CASQY), Saclay (depuis 2023). <p>Mesure 2 : Ajuster les ZPENS sur les coteaux boisés Pilotes : CD 91 et CD 78</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partie essonnienne <ul style="list-style-type: none"> ○ Un périmètre départemental d'intervention foncière (PDIF) sur Villiers-le-Bâcle (forêt de la Tête ronde et le Bois des Grais) ○ ZPENS (définir les ENS) départementale sur Bièvres qui a vocation à être déléguée à la commune ○ Extension prévue des ZPENS sur l'ensemble des espaces boisés avec délégation aux communes (ou EPCI) notamment sur les secteurs avec une faible maîtrise foncière (Igny, Vauhallan, Palaiseau). ○ La délégation de la ZPENS à IDF Nature reste envisageable mais non prioritaire par rapport aux communes afin de garantir une unité de gestion plus fonctionnelle, en vue d'une ouverture au public tout en préservant les milieux • Partie yvelinoise <ul style="list-style-type: none"> ○ La situation montre que la maîtrise foncière publique est globalement bien avancée sur les coteaux boisés des Yvelines. Propriétés départementales sur Jouy-en-Josas (Parc des Côtes Montbron et Bois Chauveaux) qui complètent les forêts domaniales (Guyancourt et Châteaufort) ○ ZPENS départementale autour des Côtes Montbron et sur Châteaufort (Coteau

	<p>boisé et ouest de l'aérodrome de Toussus</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ZPENS déléguée aux communes sur Buc et Les Loges en Josas ○ Priorisation en cours des secteurs d'intervention ENS, avec possibilité d'avoir des ZPENS sur les zones A (délégation à IDF Nature à examiner) ou N (ZP départementale ou déléguée aux communes) <p>Mesure 3 : Assurer la veille foncière sur l'ensemble de la ZPNAF Pilotes : IDF Nature, CD 91 et CD 78</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le PRIF : action IDF Nature / SAFER pour permettre l'évolution des modèles agricoles, anticiper les mutations, les transmissions d'exploitations et favoriser les installations ou la confortation des exploitations de plus petite taille <ul style="list-style-type: none"> ○ Acquisition amiable ou par préemption ○ Attribution des terres par appel à candidature IDF Nature (pour les propriétés régionales) ou Comité technique SAFER (pour les nouvelles acquisitions) ○ Accompagnement des projets agricoles • Hors du PRIF, dans les coteaux boisés : action départementale en collaboration avec les communes de situation <ul style="list-style-type: none"> ○ Acquisition amiable ou par préemption ○ Aménagement, inscription au régime forestier, établissement d'un plan de gestion et ouverture au public <p>Mesure 4 : mise en place d'un comité foncier Pilote : VGP</p> <p>Inspirée de la cellule foncière déployée dans le cadre du programme Sésame à Cœur d'Essonne agglomération, la faisabilité d'un dispositif s'en inspirant pourra être étudiée sur le territoire (cf. Focus Cellule foncière Sesame).</p> <p>L'objectif est de faciliter par la coopération entre acteurs (collectivités et organismes d'accompagnement agricoles) pour identifier les pistes foncières pour l'installation agricole, et les mettre en regard des porteurs de projets.</p> <p>Cette action pourra prendre la forme d'une réunion par trimestre rassemblant dans un premier temps les collectivités : IDF Nature, 3 EPCI également la SAFER. Si jugé pertinent et faisable ces réunions pourraient être ouverte aux acteurs de l'installation agricole : Chambre d'agriculture, Point accueil installation, Les champs des possibles, Terres de liens. Les communes portant des projets d'installation agricole seront également conviées.</p> <p>Exemple d'information partagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partage d'information de DIA (déclaration d'intention d'aliéner), - Coordination et diffusion des appels à candidature dans le cadre de projet d'installation. - Un travail commun d'identification des pistes foncières auprès des maires. - Veille sur les zones en friches (agricole ou bâti agricole/serre) - Identification des besoins en ingénierie des projets existants et mise en lien avec le dispositif de soutien aux projets agricoles. - En complément, des informations sur des actions en cours pourront être partagé par le comité foncier : <ul style="list-style-type: none"> ○ Régularisation des statuts fonciers sur le parcellaire agricole public, en l'absence de projets envisagés. ○ Accompagnement à la transmission agricole
--	---

<p>PILOTES / PARTENAIRES</p>	<p>Pilote : IDF Nature (extension du PRIF et veille foncière)</p> <p>Copilotes et partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CD 78 et CD 91 (zonages ENS) • SAFER (exercice du droit de préemption) • Communes délégataire du droit de préemption départemental 														
<p>MOYENS ENVISAGÉS à titre informatif, selon les estimations réalisées au moment de la rédaction du programme d'action</p>	<p>IDF Nature</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps à passer/an : estimation du temps de délégué territorial sur le PRIF de Saclay (toutes missions) = 0.15 ETP (hors temps de chargé de mission foncier) - Besoin en animation : étudier la possibilité de cofinancer un poste de chargé d'opération foncière sur le Plateau de Saclay - Besoin en investissement : aucun a priori car financé sur fonds propres IDF Nature <p>SAFER : 0,1 ETP (extension du dispositif, veille, et exercice du droit de préemption Safer)</p> <p>Financements mobilisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interne pour la veille foncière : IDF Nature, SAFER, CD. • Programme LEADER (F2 : Préserver les espaces agricoles et ruraux essentiels pour l'équilibre territorial : Patrimoine agricole et naturel, installation agricole, mise en œuvre de la ZPNAF, offre pédagogique et touristique) • SNANC (DRIAAF) • Conseil régional 														
<p>INDICATEUR D'ÉVALUATION (Objectif fixé)</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #cccccc;"> <th style="text-align: center;">Indicateur</th> <th style="text-align: center;">Type d'indicateur</th> <th style="text-align: center;">Objectif 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Part de la surface faisant l'objet d'une veille foncière, dont ENS forestier et dont surfaces agricoles (sur ZPNAF total)</td> <td style="text-align: center;">Résultat</td> <td style="text-align: center;">95%</td> </tr> <tr> <td>Part des surfaces agricoles et naturelles en propriété publique</td> <td style="text-align: center;">Résultat</td> <td style="text-align: center;">NC</td> </tr> <tr> <td>Prix du foncier recensés sur les ventes de l'année par catégorie de foncier</td> <td style="text-align: center;">Impact</td> <td style="text-align: center;">NC</td> </tr> </tbody> </table>			Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030	Part de la surface faisant l'objet d'une veille foncière, dont ENS forestier et dont surfaces agricoles (sur ZPNAF total)	Résultat	95%	Part des surfaces agricoles et naturelles en propriété publique	Résultat	NC	Prix du foncier recensés sur les ventes de l'année par catégorie de foncier	Impact	NC
Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030													
Part de la surface faisant l'objet d'une veille foncière, dont ENS forestier et dont surfaces agricoles (sur ZPNAF total)	Résultat	95%													
Part des surfaces agricoles et naturelles en propriété publique	Résultat	NC													
Prix du foncier recensés sur les ventes de l'année par catégorie de foncier	Impact	NC													



Intitulé de l'action	A2 - Traduire la servitude de la ZPNAF dans les documents d'urbanisme
RAPPEL DE L'OBJECTIF PRINCIPAL	Préservation du foncier agricole et forestier en tant qu'outil de travail et de production
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	<p>Conformément à la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, il est institué une zone de protection naturelle, agricole et forestière dans le périmètre de l'opération d'intérêt national du plateau de Saclay et de la petite région agricole de ce plateau qui comprend les communes suivantes : Bièvres, Buc, Châteaufort, Gif-sur-Yvette, Guyancourt, Igny, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Toussus-le-Noble, Vauhallan, Villiers-le-Bâcle, Bures-sur-Yvette..</p> <p>Le décret n° 2013-1298 du 27 décembre 2013 précise la délimitation de la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay. Une carte détaillant le mode d'occupation du sol est annexée à ce décret.</p> <p>Il est rappelé que l'interdiction d'urbaniser en ZPNAF vaut servitude d'utilité publique et est, par conséquent, opposable à tout projet, nonobstant les dispositions des PLU. Ainsi l'accompagnement à l'élaboration des PLU doit permettre de traduire la servitude de la ZPNAF dans les documents d'urbanisme. Ces principes fondamentaux dans le cadre de l'application de la loi nécessitent d'être rappelés et formalisés sous forme d'une fiche action.</p>
OBJECTIF(S) DÉTAILLÉ(S) DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la connaissance du périmètre et des obligations liées à la ZPNAF auprès des élus et des services de l'urbanisme • Traduire l'existence de la ZPNAF au sein des PLU et autres documents d'urbanisme
MESURES À DÉPLOYER	<p>Mesure 1 : Formaliser une couche SIG ZPNAF dans le GéoPortail de l'urbanisme et la diffusion aux communes Pilotes : DDT 91 - STP / DDT 78 Réalisé fin 2023 : Couche ZPNAF versée sur le Géoportail de l'urbanisme (GPU) début novembre 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un courrier de diffusion : <ul style="list-style-type: none"> ○ Détailler le lien de visionnage sur GPU. Mettre en place la fonction téléchargement des données pour les couches, pour les plans locaux d'urbanisme et possibilité de récupérer la couche pour modifier son PLU ; ○ Expliciter les effets de la ZPNAF ; ○ Rappeler la nécessité d'annexer la ZPNAF au PLU en tant que Servitude d'Utilité Publique sous forme d'une mise à jour, notamment dans les communes où cela n'est pas réalisé et demander cette mise à jour dans un délai contraint sinon réalisation d'une mise à jour d'office • Recueillir et traiter les retours sur les anomalies détectées. Décalage cartographique (liste à réaliser par Terre et Cité) <p>Mesure 2 : Accompagner les collectivités dans l'intégration de la servitude dans les documents d'urbanisme Pilotes : DDT 91 - STP / DDT 78</p> <p>Cette mesure vise à aider les collectivités en cours de révision à traduire l'existence de la ZPNAF par un zonage A ou N strict, en n'autorisant que les constructions agricoles ou forestières.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil apporté sur la comptabilité du zonage PLU avec la servitude de la ZPNAF • Conseil apporté sur la traduction du zonage dans les règlements de PLU au rythme de leur révision. • Organisation d'un échange avec les élus, Terre et Cité, la Sous-Préfecture de Palaiseau <p>Mesure 3 : Rédaction d'un guide explicatif pour l'application de la servitude ZPNAF, partagée</p>

	<p>avec communes et EPCI</p> <p>La pratique a montré les difficultés qu'il pouvait y avoir dans la mise en œuvre concrète de la ZPNAF , notamment en ce qui concerne certaines autorisations, qui ne sont pas formellement d'urbanisme (enterrement de ligne électrique, chemin d'exploitation...).</p> <p>La mise en place d'une instance de partage des conséquences de la ZPNAF avec les DDT, Terre et Cité et la Sous-Préfecture, EPA permettraient de dégager une doctrine commune de mise en œuvre.</p> <p>Cette doctrine serait partagée avec les communes pour engranger au fur et à mesure des réponses empiriques et partagées, ceci afin de stabiliser la doctrine commune.</p>								
PILOTES / PARTENAIRES	<p>Pilotes : DDT 91 et 78</p> <p>Partenaires : Sous-préfecture de Palaiseau Terre et Cité</p>								
MOYENS ENVISAGÉS <i>à titre informatif, selon les estimations réalisées au moment de la rédaction du programme d'action</i>	<p><i>Mesure 1 : 4 jours</i></p> <p><i>Mesure 2 : Mesure à mener au fil de l'eau (missions régaliennes des services de l'État, gestionnaire de SUP)</i></p>								
INDICATEUR D'ÉVALUATION <i>(Objectif fixé)</i>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Type d'indicateur</th> <th>Objectif 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Part des communes intégrant la servitude de la ZPNAF dans le règlement graphique de leur PLU</td> <td>Résultat</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table>			Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030	Part des communes intégrant la servitude de la ZPNAF dans le règlement graphique de leur PLU	Résultat	100%
Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030							
Part des communes intégrant la servitude de la ZPNAF dans le règlement graphique de leur PLU	Résultat	100%							

Intitulé de l'action	A3 - Préserver les fonctionnalités agricoles
RAPPEL DE L'OBJECTIF PRINCIPAL	Maintien des conditions favorables au bon déroulement de l'activité agricole
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	Cette fiche regroupe trois actions du précédent programme qui relevaient de trois enjeux essentiels autour de la préservation des fonctionnalités agricoles : la protection du réseau de drainage, l'amélioration des circulations agricoles, et la diffusion des connaissances sur les fonctionnalités agricoles. Face au renforcement de ces enjeux sur le territoire, il a été choisi de fusionner ces actions afin de mettre en avant leur interdépendance et d'améliorer leur coordination
OBJECTIF(S) DÉTAILLÉ(S) DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger et maintenir un réseau de drainage fonctionnel • Améliorer et faciliter la circulation des engins agricoles dans la conception des aménagements et en phase chantier • Prévenir les dégâts en phase chantier • Sensibiliser les acteurs de l'aménagement sur les enjeux de fonctionnalités agricoles
MESURES À DÉPLOYER	<p>Mesure 1 : Sensibiliser les acteurs de l'aménagement à la prise en compte des fonctionnalités agricoles à travers la diffusion d'outils et le dialogue Pilote : Terre et Cité, EPA Partenaires : Chambre d'agriculture, DDT 91, DDT 78</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer et mettre à jour une liste de diffusion sur les enjeux de fonctionnalités agricoles • Guide des fonctionnalités agricoles : prévoir une actualisation du format en ligne • Carte des circulations agricoles : actualiser au fur et mesure ; mettre à disposition sur le site de Terre et Cité ; diffuser auprès des partenaires en cas de modification • Clauses-types sur la protection des réseaux de drainage : mettre ces éléments à disposition sur les sites de l'EPA Paris-Saclay et de Terre et Cité • Organiser des réunions de sensibilisation avec les services de l'urbanisme et de la voirie des collectivités et des aménageurs (fréquence tous les 3 ans) • Organiser un atelier de sensibilisation aux enjeux de fonctionnalités agricoles avec les services des collectivités et aménageurs avec l'appui de la Chambre d'agriculture (une sur la durée du programme d'actions) • Présenter les enjeux de fonctionnalités agricoles aux CDPENAF 78 et 91, 1 à 2 fois sur la période du programme d'actions <p>Mesure 2 : Effectuer une veille sur les enjeux de fonctionnalités agricoles ; concerter et informer les agriculteurs en amont et tout au long des projets d'aménagement (ZAC, ligne 18, pistes cyclables, ...) Pilote : Terre et Cité Partenaires : Chambre d'agriculture, EPA Paris-Saclay, sous-préfecture de Palaiseau, SGP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire des points de suivi réguliers entre agriculteurs et acteurs de l'aménagement sur les chantiers en cours (interventions lors de collèges agriculteurs trimestriels de Terre et Cité, ou lors de réunions dédiées organisées par la SGP, l'EPA Paris-Saclay ou autres collectivités du territoire de la ZPNAF) ; • Réunion semestrielle entre la sous-préfecture de Palaiseau, Terre et Cité et l'EPA Paris-Saclay sur les remontées terrain <p>Mesure 3 : Poursuivre la cartographie sur les réseaux de drainage du Plateau de Saclay : Pilote : EPA Paris-Saclay</p>

	<p>Partenaire : Terre et Cité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Lister les projets et acteurs susceptibles d'impacter le réseau de drainage ; ● Faire une réunion avec des cartographes et ingénieurs travaux pour décider de la pertinence de poursuivre la cartographie (T1 2024) ; Si décision favorable, tester sur une parcelle la prise de vue par drone et caméra infrarouge, et déployer cette technique en cas de résultat probant. ● Numériser et intégrer à la cartographie les plans de récolement liés aux travaux de reprise de drains récemment réalisés sur le territoire, récupérés par Terre et Cité. <p>Mesure 4 : Recensement des chemins ruraux et encadrement de leur usage Pilote : VGP</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Recenser les chemins ruraux ● Produire et diffuser auprès des propriétaires et usagers les droits et devoirs liés aux chemins ruraux. 												
<p>PILOTES / PARTENAIRES</p>	<p>Pilotes : Terre et Cité, EPA Paris-Saclay, VGP</p> <p>Partenaires : Sous-préfecture de Palaiseau, SGP, Ville des Loges-en-Josas, Chambre d'Agriculture</p>												
<p>MOYENS ENVISAGÉS <i>à titre informatif, selon les estimations réalisées au moment de la rédaction du programme d'action</i></p>	<p>Terre et Cité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens en animation : 40 000€/an (2/3 ETP chargé de mission + 1/4 coordination) - Moyens en investissement : 1500€ pour les impressions du guide relatif aux fonctionnalités agricoles <p>EPA Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens en animation : 1/10 ETP - Moyens en investissement : 40 000€ pour la cartographie du réseau de drainage. <p>Financements mobilisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Programme LEADER (F2 : Préserver les espaces agricoles et ruraux essentiels pour l'équilibre territorial : Patrimoine agricole et naturel, installation agricole, mise en œuvre de la ZPNAF, offre pédagogique et touristique) ● Conseil régional : programme territoires agriurbains : https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/soutien-lagriculture-dans-les-zones-periurbaines/ / Aide à la résorption des déchets sauvages : https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/resorption-des-depots-sauvages-de-dechets-sur-les-terres-agricoles 												
<p>INDICATEUR D'ÉVALUATION <i>(Objectif fixé)</i></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Type d'indicateur</th> <th>Objectif 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'incidents dans le cadre de chantier affectant l'agriculture du territoire dont nombre de dégradations du réseau drainage</td> <td>Impact</td> <td>0 <small>(Réduction par rapport à l'évaluation précédente)</small></td> </tr> <tr> <td>Nombre de points noirs pour la circulation des engins agricoles et forestiers</td> <td>Impact</td> <td>6 <small>(Réduction par rapport à l'évaluation précédente)</small></td> </tr> <tr> <td>Nombre d'actions de diffusion du guide aux acteurs du territoire</td> <td>Impact</td> <td>5 <small>(Réduction par rapport à l'évaluation précédente)</small></td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030	Nombre d'incidents dans le cadre de chantier affectant l'agriculture du territoire dont nombre de dégradations du réseau drainage	Impact	0 <small>(Réduction par rapport à l'évaluation précédente)</small>	Nombre de points noirs pour la circulation des engins agricoles et forestiers	Impact	6 <small>(Réduction par rapport à l'évaluation précédente)</small>	Nombre d'actions de diffusion du guide aux acteurs du territoire	Impact	5 <small>(Réduction par rapport à l'évaluation précédente)</small>
Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030											
Nombre d'incidents dans le cadre de chantier affectant l'agriculture du territoire dont nombre de dégradations du réseau drainage	Impact	0 <small>(Réduction par rapport à l'évaluation précédente)</small>											
Nombre de points noirs pour la circulation des engins agricoles et forestiers	Impact	6 <small>(Réduction par rapport à l'évaluation précédente)</small>											
Nombre d'actions de diffusion du guide aux acteurs du territoire	Impact	5 <small>(Réduction par rapport à l'évaluation précédente)</small>											

Intitulé de l'action	A4 - Accompagner les agriculteurs dans la régulation des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD)
RAPPEL DE L'OBJECTIF PRINCIPAL	Maintien des conditions favorables au bon déroulement de l'activité agricole
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	<p>Sur le plateau de Saclay, les terres agricoles et/ou les activités agricoles subissent de nombreux dégâts imputables aux sangliers, aux corvidés (corbeaux et corneilles) et aux pigeons</p> <p>Sur le Plateau de Saclay, au 31/12/2023, sont classés ESOD (liste 2 & 3) : sangliers, corbeaux, corneilles, pies bavardes, fouines, renards et pigeons.</p> <p>Liste II : corbeaux, corneilles, pies bavardes, fouine et renard; Liste III : sangliers et pigeons ramiers pour la campagne 2023/2024 (1er juillet 2023 au 30 juin 2024)</p> <p>Cette action s'inscrit dans la continuité de la fiche B16 du précédent programme.</p>
OBJECTIF(S) DÉTAILLÉ(S) DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Décliner une stratégie de régulation locale sur l'ensemble des ESOD • Mieux accompagner les agriculteurs dans la recherche de solutions
MESURES À DÉPLOYER	<p>Mesure 1 : Poursuivre l'animation et organiser une gouvernance des deux groupes de travail spécifiques ESOD sur le Plateau de Saclay afin de coordonner la mise en œuvre des mesures 2, 3 et 4</p> <p>Pilotes : DDT 91 et 78 et Terre et Cité</p> <p>Les groupes de travail existants sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le groupe de travail ESOD de la DDT 91 à l'échelle du département de l'Essonne comprenant FICIF, piégeurs, chercheurs, Nature Essonne, Terre & Cité, FDSEA, JA, IDF Nature, CRPF, OFB : 1 réunion par an. • Le groupe de travail piloté par Terre et Cité comprenant des chercheurs de l'INRAE, de l'Université Paris-Saclay et de l'OFB, les services de l'Etat (DDT), un agriculteur et le responsable scientifique des étangs de Saclay. - 3 réunions par an <p>Mesure 2 : Améliorer les connaissances sur la présence et le comportement des ESOD sur le territoire</p> <p>Pilotes : DDT (saisines et prélèvements par espèce) et Terre et Cité (suivi des dégâts auprès des agriculteurs et concernant la définition de nouvelles études à mener sur le territoire, en lien avec le groupe de travail)</p> <p>Partenaires : FICIF (remontées de dégâts dus aux sangliers ou collisions, abondance des espèces), agriculteurs (remontées de dégâts : corbeaux, corneilles, pigeons, etc....)</p> <p>DDT, piégeurs (prélèvements), acteurs de la recherche (études existantes et études à mener, abondances)</p> <p>Calendrier : mise à jour annuelle des données</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un état des lieux des connaissances sur les espèces concernées, notamment grâce aux retours sur les études en cours en France ou sur le secteur, et la remontée des données (abondance d'espèces, dégâts, saisines, prélèvements/espèces, etc., ...) • Préciser et lancer des études nouvelles sur le territoire, concernant spécifiquement certaines espèces en tant que de besoin. <p>Mesures 3 : Mettre en place des actions spécifiques de lutte contre les dégâts (régulation, effarouchement, etc.).</p> <p>Pilote : DDT et Terre et Cité</p> <p>Partenaires : FICIF (brigade anti-corvidés)</p> <p>En lien avec chacune des espèces concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un état des lieux des mesures existantes (piégeage, effarouchement, clôtures, autorisations préfectorales, etc.) et des résultats obtenus (prélèvements) ; Reconduire les

	<p>mesures jugées pertinentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter de nouvelles mesures de régulation adaptées à l'ESOD concernée par la problématique particulière (• Expérimenter de nouvelles mesures d'effarouchement et de cantonnement dans le cadre de projets de recherche : pilotage d'un drone effaroucheur, création de bandes sacrifiées attirant les oiseaux, autres dispositifs d'effarouchement à préciser en fonction de l'espèce concernée (Terre et Cité, chercheurs). • Favoriser la régulation naturelle des espèces par le retour de prédateurs : suivi de biodiversité dans le cadre du projet de plantation de haies en cours (sur toute la durée du programme d'action), installation de nichoirs à faucon pèlerin (2025) (Terre et Cité) et autres dispositifs pertinents <p>Mesure 4 : Communiquer les bonnes pratiques et les actions proposées Pilotes : DDT (via les sites des services de l'État) et Terre et Cité (via les canaux de diffusion de Terre et Cité auprès des agriculteurs) Calendrier : selon les besoins Modalités de communication à décliner auprès des agriculteurs, des gestionnaires et du public.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien avec les services de l'Etat et les agriculteurs via notamment les canaux de diffusion de Terre et Cité (groupe de diffusion, collège agriculteur, groupes de travail...) ou via les sites internet Etat. 									
<p>PILOTES / PARTENAIRES</p>	<p>Pilotes : DDT 91, DDT 78 et Terre et Cité Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FICIF, louvetiers, piégeurs - Associations - Chercheurs (OFB, INRAE, etc.) - Propriétaires fonciers - Chambre d'agriculture et agriculteurs concernés - JA - FDSEA 									
<p>MOYENS ENVISAGÉS <i>à titre informatif, selon les estimations réalisées au moment de la rédaction du programme d'action</i></p>	<p>DDT 91 et DDT 78 : Temps affecté en fonction des saisines reçues et réunion annuelle (mesure 1). Remontées des données (saisines, prélèvements, ...) et prise d'AP intégrées au travail continu. Terre et Cité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens en animation : 1/5 ETP - Moyens en investissement : dépend des solutions retenues (achat de drone, étude de suivi de population...) <p>Financements mobilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme LEADER (F2 : Préserver les espaces agricoles et ruraux essentiels pour l'équilibre territorial : Patrimoine agricole et naturel, installation agricole, mise en œuvre de la ZPNAF, offre pédagogique et touristique) 									
<p>INDICATEUR D'ÉVALUATION <i>(Objectif fixé)</i></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Type d'indicateur</th> <th>Objectif 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Part des agriculteurs fortement impactés par les attaques d'ESOD</td> <td>Impact</td> <td>35%</td> </tr> <tr> <td>Part des surfaces dégradées par des ESOD dans l'année</td> <td>Impact</td> <td>Stabilité (voire diminution)</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030	Part des agriculteurs fortement impactés par les attaques d'ESOD	Impact	35%	Part des surfaces dégradées par des ESOD dans l'année	Impact	Stabilité (voire diminution)
Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030								
Part des agriculteurs fortement impactés par les attaques d'ESOD	Impact	35%								
Part des surfaces dégradées par des ESOD dans l'année	Impact	Stabilité (voire diminution)								

Intitulé de l'action	A5 - Développer l'offre de logement agricole
RAPPEL DE L'OBJECTIF PRINCIPAL	Maintien des conditions favorables au bon déroulement de l'activité agricole
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	<p>Sur le plateau de Saclay, la proximité des espaces agricoles avec la métropole parisienne peut entraîner un décalage entre le coût de la vie et les niveaux de revenus des acteurs de la filière agricole. On constate pour les salariés agricoles des difficultés dans la recherche d'un logement abordable. En effet, les exploitations agricoles ne sont pas toujours en mesure de mettre des logements à disposition, ce qui freine le développement de l'activité agricole et entraîne de fortes contraintes de mobilité. Lors de la première programmation, Terre et Cité avait travaillé à identifier les potentialités de développement de logements agricoles. L'action évolue vers plus d'opérationnalité, avec les expérimentations sur le logement social agricole, tout en poursuivant la prospection sur les autres solutions.</p>
OBJECTIF(S) DÉTAILLÉ(S) DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser et développer le dispositif de réservation de logements sociaux à destination des agriculteurs à l'échelle du Plateau de Saclay et au-delà • Définir de nouvelles solutions pour le logement des travailleurs saisonniers • Étudier et soutenir la création de logements agricoles dans le bâti existant des exploitations • Interroger l'opportunité de développer d'autres solutions de logements agricoles
MESURES À DÉPLOYER	<p>Mesure 1 : Préciser le dispositif de logement social agricole Pilote : Terre et Cité Partenaires : EPA Paris-Saclay, Commune de Palaiseau, Commune des Loges-en-Josas, I3F, MSA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une étude juridique permettant de lever les incertitudes juridiques quant à la possibilité de réserver des logements sociaux pour la profession agricole (S2 2024) • Réaliser un retour d'expériences des projets engagés (Palaiseau, Les Loges-en-Josas, autres) (S2 2026) <p>Mesure 2 : Promouvoir le dispositif de logement social agricole et accompagner son développement Pilote : Terre et Cité Partenaires : EPA Paris-Saclay, Commune des Loges-en-Josas, Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Commune de Palaiseau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre avec l'ensemble des partenaires les projets déjà engagés ou nouveaux : <ul style="list-style-type: none"> ○ A Palaiseau : valider la convention multipartite (S1 2024) ; créer une liste active d'agriculteurs intéressés (S1 2026) ; lancer le processus d'attribution lors de la livraison des logements (S2 2026). ○ Aux Loges-en-Josas : valider le plan de financement (S1 2024) ○ Autres projets à venir : valider le plan de financement, rassembler les partenaires, etc. (en fonction de la temporalité de lancement des projets) • Sensibiliser et informer les communes et autres acteurs concernés (Communautés d'agglomération, bailleurs sociaux, Chambre d'agriculture autres) sur les enjeux et sur le dispositif : <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser un événement visant à faire connaître le dispositif à la livraison des futurs logements sociaux agricoles (S2 2025 / S1 2026) ; ○ Réaliser un guide destiné aux porteurs de projet ou partenaires potentiels (S2 2026) ; ○ Organiser des temps de réunion avec les acteurs intéressés (sur toute la durée du programme d'action) • Informer les agriculteurs de l'existence et du fonctionnement du dispositif ainsi que de l'avancement des projets lors des réunions de collège agriculteurs de Terre et Cité <p>Mesure 3 : Préciser les besoins et opportunités relatifs au logement des travailleurs saisonniers Pilote : Terre et Cité</p>

	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude visant à caractériser les besoins en logement pour travailleurs saisonniers, identifier des solutions de logement adaptées aux besoins des agriculteurs saisonniers (dont le logement sur site) et préciser les moyens nécessaires (S2 2025). <p>Mesure 4 : Étudier l'intérêt et la faisabilité de créer-rénover des logements agricoles dans le bâti agricole existant Pilote : Terre et Cité</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude permettant de faire un état des lieux du bâti agricole existant (nombre, état du bâti, etc.), d'interroger l'opportunité d'y créer des logements agricoles, d'identifier les leviers pour la réhabilitation et rénovation de logements et de préciser le mode de gestion des logements (S2 2025). En fonction des résultats obtenus et de l'opportunité, accompagner les agriculteurs motivés dans la réhabilitation et rénovation de logements agricoles et mobiliser les structures susceptibles d'être concernées (collectivités, établissements publics, Chambre d'agriculture, associations du domaine de l'habitat, etc.). <p>Mesure 5 : Faire une veille sur d'autres solutions de logements agricoles Pilote : Terre et Cité</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser un benchmark des solutions mises en place dans d'autres territoires et interroger leur pertinence sur le Plateau de Saclay. 									
PILOTES / PARTENAIRES	<p>Pilote : Terre et Cité Partenaires : EPA Paris-Saclay, Commune de Palaiseau, Commune des Loges-en-Josas, I3F, MSA</p>									
<p>MOYENS ENVISAGÉS <i>à titre informatif, selon les estimations réalisées au moment de la rédaction du programme d'action</i></p>	<p>Terre et Cité :</p> <ul style="list-style-type: none"> Moyens en animation : 1/2 ETP chargé de mission + 1/4 coordination <p>EPA :</p> <ul style="list-style-type: none"> Moyens en animation : 0,1 ETP <p>Moyens en investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservation de logements sociaux agricoles (estimée à 60 000€/logement ; 228 000€ déjà obtenus via la compensation collective agricole de l'EPA Paris-Saclay et de la CPS) Etude juridique (environ 10 000€), graphisme et impression d'un guide sur le logement social agricole (environ 1 500€). <p>Financements mobilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> Programme LEADER (F2 : Préserver les espaces agricoles et ruraux essentiels pour l'équilibre territorial : Patrimoine agricole et naturel, installation agricole, mise en œuvre de la ZPNAF, offre pédagogique et touristique) SNANC (DRIAAF) Financement compensation agricole collective Aide spécifique de la CPS 									
<p>INDICATEUR D'ÉVALUATION <i>(Objectif fixé)</i></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Type d'indicateur</th> <th>Objectif 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de logements agricoles mis à disposition pour des agriculteurs ou salariés agricoles permanents et saisonniers</td> <td>Résultat</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>Réalisation de l'étude sur les potentiels de logements agricoles dans le bâti agricole en place</td> <td>Réalisation (suivi)</td> <td>Oui</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030	Nombre de logements agricoles mis à disposition pour des agriculteurs ou salariés agricoles permanents et saisonniers	Résultat	40	Réalisation de l'étude sur les potentiels de logements agricoles dans le bâti agricole en place	Réalisation (suivi)	Oui
Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030								
Nombre de logements agricoles mis à disposition pour des agriculteurs ou salariés agricoles permanents et saisonniers	Résultat	40								
Réalisation de l'étude sur les potentiels de logements agricoles dans le bâti agricole en place	Réalisation (suivi)	Oui								

Intitulé de l'action	A6 - Accompagner l'évolution du bâti agricole
RAPPEL DE L'OBJECTIF PRINCIPAL	Maintien des conditions favorables au bon déroulement de l'activité agricole
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	<p>Le territoire de la ZPNAF connaît une dynamique agricole forte en faveur du développement des circuits courts et de la diversification des exploitations. En parallèle, de nouvelles fermes naissent sur le Plateau, et d'anciennes voient leur fonctionnalité interrogée par l'évolution des pratiques et des usages du bâti - et leur dégradation, soulevant les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénover, réhabiliter et/ou faire évoluer les bâtiments pour les adapter aux nouvelles fonctions et aux nouveaux usages, dans le respect de l'architecture et des paysages patrimoniaux du Plateau de Saclay ; - Affirmer une identité, une marque patrimoine du Plateau de Saclay (matériaux, pratique) ; - Donner à voir ce patrimoine bâti et paysager (réseau de ferme, haies) comme structures paysagères ; - Accompagner la réglementation du droit du sol pour assurer la pérennité de l'activité.
OBJECTIF(S) DÉTAILLÉ(S) DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les enjeux et les besoins des agriculteurs en matière de bâti agricole pour le développement de leur exploitation et les partager aux acteurs de l'aménagement ; • Accompagner l'évolution des bâtiments agricoles pour les adapter aux nouvelles fonctions, aux nouveaux usages ; • Partager les enjeux en matière de bâti agricole aux autres acteurs de l'aménagement pour une prise en compte adaptée dans les documents d'urbanisme ; • Favoriser le maintien de l'agriculture et le développement de modèles agricoles diversifiés et durables ; • Promouvoir la qualité architecturale et l'insertion paysagère du "nouveau" bâti agricole (extension ou création).
MESURES À DÉPLOYER	<p>Mesure 1 : Développer une culture commune sur le patrimoine agricole, bâti et paysager Pilotes : Terre et Cité et CAUE91 Calendrier : 2024</p> <p>Le CAUE91 organise dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture une randonnée sur le plateau de Saclay le weekend du 20 octobre qui passerait aux fermes de Viltain, d'Orsigny, du Trou salé et des Loges-en-Josas - pour valoriser le patrimoine agricole du plateau de Saclay dans toutes ses dimensions (matériel, culture, recherche...) auprès du grand public. Des entretiens terrains auprès des agriculteurs ont été réalisés pour dégager les dynamiques et les enjeux sur le patrimoine et les pratiques agricoles rencontrés.</p> <p>Le parcours sera pérennisé et publié sur l'application Détours des CAUE d'Île-de-France, avec un podcast des fermes associées. Des sessions de randonnées pourront par la suite être organisées par Terre et Cité et le CAUE91 auprès de publics spécifiques (élus, associations, etc - voir mesure 2).</p> <p>Méthodologie :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Rencontre des acteurs à interroger et des sites à visiter 2) Co-conception du parcours 3) Rédaction du fil conducteur et des étapes 4) Production des contenus (photos, podcasts)² 5) Intégration du parcours dans l'application 6) Animation d'une journée

² par un prestataire

Livrables :

- 1) Synthèse des entretiens mettant en lumière les dynamiques et enjeux du patrimoine agricole
- 2) Parcours numérique
- 3) Animation d'une demi-journée lors des JNA avec visite des fermes

Mesure 2 : Elaborer un guide sur le bâti agricole du Plateau de Saclay

Pilotes : Terre et Cité, CAUE91, CAUE78, EPA

Partenaires associés : DRIEATT, DDT, ALEC, ABF, Collectivités, etc...

Calendrier : 2024-2027

En 2024, Terre et Cité et le CAUE de l'Essonne souhaitent démarrer une réflexion permettant d'établir un guide de recommandation afin d'accompagner l'ensemble des acteurs du plateau. Ce guide a une vocation pédagogique pour améliorer la connaissance et donc la prise en compte de la qualité architecturale du bâtiment agricole hérité. Sa conception s'appuiera sur l'ensemble des acteurs de la construction sur ce territoire, du porteur de projet à l'artisan, avec pour objectifs de :

- Améliorer la connaissance et donc la prise en compte de la qualité architecturale du bâtiment agricole ;
- Améliorer la connaissance des enjeux d'insertion paysagère des exploitations permettant la prise en compte de l'installation de haies ;
- Identifier les enjeux et besoins des agriculteurs vis-à-vis de leur bâti ;
- Partager les enjeux agricoles du bâti auprès des acteurs de l'aménagement (collectivités, institutions, etc) et identifier les enjeux de ces derniers ;
- Lever les freins des agriculteurs à la réalisation des projets permettant l'évolution de leur exploitation.

Ce guide sera élaboré à partir des entretiens auprès des agriculteurs, qui seront croisés avec les échanges des autres acteurs de l'aménagement. Ces échanges permettront de constater l'état actuel du bâti agricole et les enjeux et besoins qui en découlent (rénovation, réhabilitation, construction neuve, panneaux photovoltaïques, etc) pour permettre l'évolution des exploitations. Un parcours des fermes auprès des élus des territoires et autres acteurs clés de l'aménagement sera organisé par Terre et Cité et le CAUE91 pour partager les résultats de cette démarche.

Méthodologie envisagée :

- 1) Réunion de travail type COTECH / COPIL fixant le cadre du guide
- 2) Réalisation d'entretiens avec l'ensemble des acteurs (agriculteurs, élus, institutions...)
- 3) Etude de cas ou thématique à partir d'exemples sur le Plateau
- 4) Recherches et études de références extérieures, régionales ou nationales (s'appuyant par exemple sur les travaux du CAUE45 et autres CAUE ayant travaillé cette question...)
- 5) Organisation de temps techniques avec des partenaires extérieurs sur les besoins identifiés lors des échanges
- 6) Rédaction du document de synthèse :
 - a) Rédaction du contenu
 - b) Édition (graphisme) et impression

Mesure 3 : Développer une filière de bâtiments agricoles durables

Pilote : EPA

L'attention actuelle aux sols (trame brune) a conduit l'établissement à s'interroger sur la valeur de ses terres de chantier. De plus la prochaine marche de la réglementation environnementale prévoit en 2028 de faire notablement baisser le contenu carbone des bâtiments (énergie grise) et de s'organiser pour rendre économiquement accessibles les matériaux post-carbone. La terre crue est particulièrement prometteuse mais aucune filière de matériaux en terre crue n'existe à ce jour dans le sud-ouest parisien.

L'EPA conduirait une consultation des industriels intéressés de s'associer à lui pour développer des filières industrielles de production de matériaux en terre crue, en

	filière bois-paille, en réemploi, toujours en circuit court, et d'imposer leur incorporation dans ses futures constructions.																	
PILOTES / PARTENAIRES	Pilote : Terre et Cité Partenaires : CAUE 91, 78, EPA, DRIEATT, DDT, ALEC, ABF																	
MOYENS ENVISAGÉS <i>à titre informatif, selon les estimations réalisées au moment de la rédaction du programme d'action</i>	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> ● Mesure 1 : Culture commune <ul style="list-style-type: none"> ❖ Moyens en investissement : 16 300 € (CAUE91) ❖ Moyens en animation : <ul style="list-style-type: none"> ➢ 0,2 ETP (Terre et Cité) ➢ 300 € (forfait jour, CAUE91) Financements mobilisables : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Région Île-de-France, TAU19 ❖ Auto-financement de Terre et Cité ❖ Auto-financement du CAUE91 <ul style="list-style-type: none"> ● Mesure 2 : Guide sur le bâti agricole <ul style="list-style-type: none"> ❖ Moyens en investissement : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Élaboration du document selon méthodologie pressentie : 26 500 € ➢ Édition impression : 8 000 € ❖ Moyens en animation : 0,5 ETP (Terre et Cité) Financements mobilisables : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Région Île-de-France ❖ Auto-financement de Terre et Cité ❖ EPA ❖ DRIEAT ❖ Autres 																	
INDICATEUR D'ÉVALUATION <i>(Objectif fixé)</i>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Type d'indicateur</th> <th>Objectif 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'entretiens / ateliers menés auprès des acteurs de l'aménagement du territoire sur la thématique du bâti agricole</td> <td>Résultat</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'évènements organisés autour du parcours de découverte du patrimoine bâti agricole (JNA)</td> <td>Résultat</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Nombre de participants aux parcours des fermes organisés par Terre et Cité et/ou le CAUE91</td> <td>Résultat</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>Elaboration d'un guide sur le bâti agricole</td> <td>Résultat</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>			Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030	Nombre d'entretiens / ateliers menés auprès des acteurs de l'aménagement du territoire sur la thématique du bâti agricole	Résultat	20	Nombre d'évènements organisés autour du parcours de découverte du patrimoine bâti agricole (JNA)	Résultat	2	Nombre de participants aux parcours des fermes organisés par Terre et Cité et/ou le CAUE91	Résultat	35	Elaboration d'un guide sur le bâti agricole	Résultat	1
Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030																
Nombre d'entretiens / ateliers menés auprès des acteurs de l'aménagement du territoire sur la thématique du bâti agricole	Résultat	20																
Nombre d'évènements organisés autour du parcours de découverte du patrimoine bâti agricole (JNA)	Résultat	2																
Nombre de participants aux parcours des fermes organisés par Terre et Cité et/ou le CAUE91	Résultat	35																
Elaboration d'un guide sur le bâti agricole	Résultat	1																

Intitulé de l'action	A7 - Accompagner et encourager la diversification des productions du territoire
RAPPEL DE L'OBJECTIF PRINCIPAL	Permettre une offre locale et structurée pour répondre à la demande locale Evolution des pratiques agricoles vers plus de durabilité et adaptation face au changement climatique
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	L'agriculture du plateau, à l'image des transformations du territoire, est en pleine mutation. Pour répondre aux attentes des consommateurs, les productions du territoire se diversifient de plus en plus. Pour les fermes, c'est le gage d'une meilleure résilience sur les plans économique et environnemental, qui alimente la création d'emplois. Dans ce processus, plusieurs acteurs peuvent proposer des accompagnements par du conseil ou des financements. N.B. : Les mesures de cette fiche sont portées dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Plaine aux Plateaux, coordonné par Terre et Cité depuis 2017. Elles pourront être précisées à mi-parcours, le PAT étant en période de reconduction lors de la révision du programme.
OBJECTIF(S) DÉTAILLÉ(S) DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la structuration des filières de diversification • Répondre aux enjeux d'adaptation au changement climatique dans les projets des diversification et d'installation • Sécuriser des débouchés stables par les diversifications en créant des filières encourageant les circuits-courts • Favoriser la diversification des productions du territoire par l'installation agricole
MESURES À DÉPLOYER	<p>Mesure 1 : Observatoire des types de production Pilote : Terre et Cité Calendrier : actualisation du diagnostic à l'été 2024 ; actualisation intermédiaire des données et valorisation au fil de l'eau sur la période 2024-2029</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir et actualiser les données sur le système agricole et alimentaire du territoire, à partir du programme TORSAGE et du diagnostic du PAT • Valoriser et faire connaître les données disponibles sur le territoire <p>Mesure 2 : Accompagnement et dialogue pour la diversification des exploitations agricoles, et l'installation de nouveaux agriculteurs Pilote : Terre et Cité Partenaires : PAT Calendrier : 2024-2029</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les projets de diversification et d'installation des agriculteurs et des collectivités : retours d'expérience, appui des collectivités, accompagnement financier ; accompagnement en gestion de projet • Accompagner la mise en lien entre diversification et installation déjà réalisées et porteur de projets de diversification ou d'installation (instances de discussion entre agriculteurs) • Animer des espaces d'échange avec l'aval des filières <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluation des besoins (type de production, quantité, prix, etc.) ○ Exemples de filières de diversification : légumes, fruits, légumineuses
PILOTES / PARTENAIRES	<p>Pilote : Terre et Cité</p> <p>Partenaires : idem PAT Agglomérations : VGP, CPS, SQY Chambre d'agriculture, GAB, Pôle abiosol DDT 91 et 78 - SEA</p>

<p>MOYENS ENVISAGÉS à titre informatif, selon les estimations réalisées au moment de la rédaction du programme d'action</p>	<p>Moyens calculés au prorata des projets de diversification menés dans le cadre du PAT sur le territoire de la ZPNAF : 26%</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens en animation : 30 000€/an - Moyens en investissement (subventions espérées pour soutenir les investissements dans les fermes du territoire) : 540 000€ (forage, irrigation, études, drainage, etc.) <p>Financements mobilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme LEADER (F3. Accompagner la transition pour répondre à l'échelle locale et régionale aux grands enjeux environnementaux : installation et transmission agricole, outil de transformation, structuration de filière et des circuits de distribution) • SNANC (DRIAAF) • Conseil régional : Aide à la transmission des exploitations : https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/agriculture-30-000-euros-pour-accompagner-la-transmission-des-exploitations#:~:text=Le%20Pacte%20agricole%20de%20la,euros%20pour%20accompagner%20ses%20agriculteurs • FEADER : Mesure de soutien à l'investissement dans le cadre de diversification. https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/feader-soutien-aux-investissements-agricoles-diversification-730102 • Fonds Souveraineté et planification écologique : https://agriculture.gouv.fr/planification-ecologique-le-conseil-dadministration-de-franceagrimer-valide-un-budget-de-291-meu • Fonds avenir bio - Démarche filière, collective : https://www.agencebio.org/vos-outils/fonds-avenir-bio/espace-candidature-fonds-avenir-bio/ • Accompagnement des agriculteurs face au changement climatique (ADEME) - Action : accompagnement aux démarches collectives climat et sols - https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20240322/accompagnement-agriculteurs-face-changement-climatique-action?cible=78 • Démarches ClimAgri® (ADEME) : diagnostic et animation (Déjà engagé par Terre & Cité il me semble - À confirmer) https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2024/demarches-climagrir-diagnostic-animation • Quelques dispositifs pour lutte contre le gaspillage alimentaire et valorisation de la matière organique (notamment via la méthanisation), mais ne font pas partie des thématiques du programme (ADEME) 												
<p>INDICATEUR D'ÉVALUATION (Objectif fixé)</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Type d'indicateur</th> <th>Objectif 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de nouveaux agriculteurs installés sur le territoire</td> <td>Impact</td> <td>3 (1 par an)</td> </tr> <tr> <td>Nombre de projets accompagnés en lien avec la diversification des exploitations</td> <td>Réalisation (suivi)</td> <td>3 (1 par an)</td> </tr> <tr> <td>Ratio d'exploitations agricoles diversifiées</td> <td>Impact</td> <td>60%</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030	Nombre de nouveaux agriculteurs installés sur le territoire	Impact	3 (1 par an)	Nombre de projets accompagnés en lien avec la diversification des exploitations	Réalisation (suivi)	3 (1 par an)	Ratio d'exploitations agricoles diversifiées	Impact	60%
Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030											
Nombre de nouveaux agriculteurs installés sur le territoire	Impact	3 (1 par an)											
Nombre de projets accompagnés en lien avec la diversification des exploitations	Réalisation (suivi)	3 (1 par an)											
Ratio d'exploitations agricoles diversifiées	Impact	60%											

Intitulé de l'action	B8 - Conduire un état des lieux des espaces forestiers du territoire
RAPPEL DE L'OBJECTIF PRINCIPAL	Gestion durable et valorisation des milieux forestiers
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	<p>Bien que les espaces forestiers couvrent 20% du plateau de Saclay, ils font pourtant difficilement l'objet de projets de valorisation. Un constat conforté par les résultats de l'évaluation du premier programme d'action de la ZPNAF. Pour y remédier, cette fiche cherche avant tout à permettre une meilleure connaissance des milieux forestiers de la ZPNAF, dans leurs dimensions écologiques et économiques, pour permettre l'émergence de projets adaptés aux spécificités locales.</p> <p>Cette action s'appuie sur la stratégie pour la forêt et le bois de la Région³. Les mesures s'inscrivent pleinement dans les objectifs du programme régional de la forêt et du bois (programme Région idf) qui vise à augmenter la mobilisation du bois et à développer la première transformation locale (scieries)La dynamique du plateau de Saclay offre une opportunité pour faire un laboratoire des techniques et des idées pour aboutir à cet objectif de reconstitution d'une filière bois locale dynamique.</p>
OBJECTIF(S) DÉTAILLÉ(S) DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître les milieux forestiers du territoire dans leurs dimensions sociales, écologiques et économiques • Proposer, initier un approvisionnement en bois en circuit court en rendant la ressource attractive pour des marchés de faible volume mais de haute qualité • Faire de la ZPNAF un territoire référent/expérimental en matière de pratiques forestières vertueuses • Identifier des actions à conduire pour améliorer la qualité sylvicole des écosystèmes boisés et leur résilience : partager les critères de qualité des bois (défauts de la bille de pied, blessures...) diffuser et expérimenter les bonnes pratiques d'entretien : élagages, détourages, éclaircies sélectives, méthodes d'exploitation adaptées (démonstration de matériel par distributeur...) • Envisager et proposer les différentes solutions de gestion collective en cas de morcellement des propriétés
MESURES À DÉPLOYER	<p>Mesure 1 : Conduire une étude de l'offre en produits forestiers du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les essences présentes et leur répartition (typologie des stations forestières, types de peuplements, pédologie, dendrologie...); • Qualifier la qualité des boisements présents ; • Préciser les surfaces et volumes disponibles ; • Identifier les enjeux en matière de lutte contre les feux de forêt (vulnérabilités du territoire, dispositifs et pratiques à mettre en œuvre) ; • Qualifier la bonne santé écologique des boisements ; <p>Mesure 2 : Conduire une étude sur l'activité forestière potentielle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les acteurs pouvant être intéressés pour développer une filière bois locale, selon les conclusions de l'étude de l'offre en produits forestiers (ex. industries/artisanat de première transformation) ; • Qualifier les besoins en termes de matériel (ex. adaptation au travail en situation de pente), en étant vigilant sur l'envergure des engins à mobiliser (limitation du tassement du sol) ; • Identifier les impacts potentiels sur l'évolution des paysages perçus du territoire ; <p>Mesure 3 : Animer la filière bois du territoire</p>

³ <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/strategie-regionale-pour-la-filiere-de-la-foret-et-du-bois-acte-2#:~:text=En%20tant%20que%201re%20collectivit%C3%A9,introduit%20par%20surface%20de%20plancher.>

	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire un cycle de concertation sur le devenir des forêts du territoire ; • Mettre en place des événements de sensibilisation sur la foresterie du territoire et ses productions à l'attention des élus, des entrepreneurs locaux et du grand public ; • Organiser un événement pour présenter le matériel de gestion forestière ; • Développer des partenariats entre des communes et des scieurs du territoire pour confectionner des ouvrages ou du mobilier urbain avec le bois du territoire [ex. référence sur le PNR du Gâtinais ou avec le CAUE 77] ; <p>Mesure 4 : Mettre en place des actions de sensibilisation sur la forêt à destination du grand public Pilote : EPA Paris-Saclay</p> <ul style="list-style-type: none"> • En lien avec l'association Fantastiko, faire travailler des groupes d'étudiants de mastères de l'Université Paris-Saclay sur des projets de sensibilisation à la forêt en ZPNAF (grand public et étudiants) • Sélectionner les projets les plus aboutis et accompagner les étudiants dans leur mise en œuvre
<p>PILOTES / PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La DRIAAF - Pilote potentiel sous réserve d'arbitrages : animateur à l'interface avec l'organisation interprofessionnel du bois et l'ONF, les communes et la population du territoire pour échanger sur le devenir des forêts de la ZPNAF et mobiliser les acteurs de la filière, cofinanceur et commanditaire possible d'études (ex. auprès de Fibois • FIBOIS - Pilote ou partenaire potentiel en lien avec la DRIAAF : portage des études de filière, animation et sensibilisation des acteurs, identification des acteurs de la filière, relai de projets franciliens potentiellement répliquables sur le territoire ; • ONF (partenaire) pour l'inventaire des forêts publiques ; • L'Union Régionale des Collectivités Forestières (URCOFOR) dans la mesure où il y a une grande part de forêts communales sur le territoire ; • Université Paris-Saclay (mastères spécialisés) ; • Association Fantastiko ; • EPA Paris-Saclay ; • Communauté Paris Saclay pour son inventaire en cours des parcelles forestières ouvertes au public ;
<p>MOYENS ENVISAGÉS <i>à titre informatif, selon les estimations réalisées au moment de la rédaction du programme d'action</i></p>	<p>Les investissements envisagés dans le cadre de cette action sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissement pour la conduite de l'étude sur l'offre en produits forestiers dans un premier temps, puis sur l'activité potentielle si l'intérêt productif est confirmé ; • Études externalisées ou pouvant être conduites en interne par les partenaires de la fiche action ; • Étude sur l'offre en produits forestiers dès le lancement du nouveau programme d'action, lancement d'une animation à la suite si l'intérêt du développement d'une filière est confirmé ; <p>Financements mobilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissement des partenaires (FIBOIS, DRIAAF) sur leur fond courant et/ou avec un soutien financier pour conduire leurs missions d'animation ; • Appels à projet et/ou appels à manifestation d'intérêt type "Animation territoriale de la filière bois" lancé par le ministère en charge de l'agriculture ou de l'environnement.

INDICATEUR D'ÉVALUATION <i>(Objectif fixé)</i>			
	Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030
	Réalisation de l'étude de l'offre en produits forestiers	Réalisation (suivi)	Étude réalisée avant l'évaluation mi-parcours
	Mise en place d'une animation du laboratoire forestier Saclay (indicateur à préciser dans le cadre des études préalablement menées)	Réalisation (suivi)	Poste actif avant l'évaluation mi-parcours
Nombre d'événements réalisés pour valoriser la filière forestière du territoire	Réalisation (suivi)	2 événements par an et par public cible	

Intitulé de l'action	B9 - Identifier et restaurer les écosystèmes et les corridors écologiques du territoire
RAPPEL DE L'OBJECTIF PRINCIPAL	Améliorer la qualité des écosystèmes du plateau de Saclay et leur interconnexion
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	Cette fiche part du constat d'un manque d'éléments de diagnostic harmonisés à l'échelle de la ZPNAF. Pourtant, des inventaires et des plans d'action destinés à valoriser les écosystèmes du territoire ont été récemment conduits à des échelles plus réduites et/ou sur des thématiques spécifiques. Il est attendu de cette fiche qu'elle permette une vision d'ensemble des enjeux en matière de fonctionnalité des corridors écologiques à l'échelle de la ZPNAF, notamment afin d'orienter précisément les actions de restauration nécessaires.
OBJECTIF(S) DÉTAILLÉ(S) DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un espace de travail collectif entre les pilotes ; • Définir la trame verte, bleue, blanche et noire locale, à préserver ou à restaurer, à partir des continuités écologiques existantes et de leur fonctionnalité ; • Compiler et mettre à disposition les études naturalistes conduites sur le territoire ainsi que leurs conclusions ; • Guider l'action des acteurs locaux (agriculteurs, collectivités locales, associations, entreprises...) dans leurs actions de reconquête de la biodiversité (maintien ou plantation de haies, bosquets, bandes enherbées, création de zones humides, adaptation des éclairages, etc.) ; • Anticiper et accompagner les conséquences de cette reconquête dans la perception des paysages du plateau de Saclay ;
MESURES À DÉPLOYER	<p>Mesure 1 : Mise en lien des acteurs, des données et des outils sur la biodiversité du territoire Pilote : EPA Paris-Saclay Partenaires : CPS, VGP, SQY, INRAE (C-Basc), Terre et Cité, CAUE 91, DRIEAT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un inventaire des acteurs du territoire travaillant sur ces thématiques ; • Réalisation d'un inventaire des actions faites par les acteurs identifiés, de leur intérêt écologiques et valorisation des bonnes pratiques existantes au sein de la ZPNAF ; • Mise en place d'un groupe de travail et définition de sa coordination ; • Réalisation d'un inventaire des études à disposition ; • Présentation mutuelle des études réalisées au sein du groupe de travail ; • Partage des observations faites par les chercheurs de l'UPS sur les espèces protégées de la ZPNAF • Recollement des données des trois agglomérations, des chercheurs du territoire, de l'EPA Paris-Saclay (Abécédaire de la biodiversité, études d'impact, de compensation, comité scientifique, CSRPN) sur un SIG commun mis à disposition par l'EPA Paris-Saclay ; ce SIG sera actualisé à une fréquence annuelle par les agglomérations ; • Définition d'un acteur devant porter le projet de mutualisation et de synthèse à l'échelle du territoire, et identification des sources de financements possibles. <p>Mesure 2 : Réalisation d'une étude de mise en commun et d'harmonisation sur les trames écologiques à l'échelle de la ZPNAF Pilote : à définir Partenaires : membres du groupe de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un appel d'offre et sélection d'un bureau d'études spécialisé en écologie ; • L'étude devra prendre en compte les trames bleues, vertes, noires et blanches (bruits), identifier les impacts du changement climatique sur celles-ci ainsi que les enjeux liés à la prolifération d'espèces végétales invasives • L'étude se basera sur les données existantes recollées sur la ZPNAF ; <p>L'étude définira des indicateurs synthétiques (<5) permettant d'évaluer la qualité et la</p>

	<p>fonctionnalité des trames écologiques du territoire tous les 2 ans ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduite et restitution de l'étude devant permettre de qualifier la qualité des milieux, la fonctionnalité des corridors existants (diagnostic), l'impact du changement climatique, et d'établir un plan d'action pour leur reconquête. L'étude intégrera deux temps de présentation grand public ainsi qu'une présentation aux élus du territoire • L'étude devra prendre en compte les principes établis dans le guide des paysages du Plateau de Saclay ; • Mise à jour du SIG commun sur la base des données d'inventaire et d'action définis par l'étude. <p>Mesure 3 : Engagement des opérations de reconquête de la biodiversité Pilotes :</p> <p>Sur la priorisation des actions : structure pilote de l'étude réalisée (à définir en mesure 2) ; Sur la trame verte : Terre et Cité</p> <p>Sur la trame noire : EPA (cf. action B11)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunion du groupe de travail ; • Priorisation des actions à conduire sur le territoire au regard de l'étude réalisée et des enjeux de maintien et plantation de haies, de bosquets, de bandes enherbées, de création de zones humides, et de sauvegarde des espèces protégées. • Concernant la trame verte : <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement des agriculteurs et collectivités dans leur démarche de plantation de haies via le dispositif de T&C et la valorisation économique de leurs produits (lien fiche B7) ; ○ Développement d'un parcours de formation à destination des agriculteurs concernant les haies et les continuités écologiques ; ○ Partager les résultats des travaux de recherches sur les bandes enherbées pour encourager les agriculteurs et collectivités dans leur mise en place ; • Concernant la trame noire, en cohérence avec l'étude développée par l'Institut Paris Région: <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les zones prioritaires, en lien avec les agriculteurs et associations locales, sur lesquelles développer une trame noire en complément des actions portées par l'EPA sur les ZAC ○ Réaliser un référentiel des solutions techniques existantes et des retours d'expérience des établissements ayant adaptés leur éclairage extérieur ; ○ Sensibiliser et accompagner les entreprises, collectivités et autres aménageurs concernés sur les solutions techniques existantes. <p>Mesure 4 : Sensibiliser les acteurs de la ZPNAF et usagers du territoire à l'importance des corridors écologiques Pilote : comité de suivi ZPNAF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'événements grand public (Echappées vertes, Printemps de l'Agglo, Fête de la Nature, ateliers de sciences participatives, etc.) ; • Observation de biodiversité dans les champs avec l'ARB ; • Implication des étudiants dans le suivi de la biodiversité en ZPNAF.
<p>PILOTES / PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté Paris-Saclay ; interventions déjà en cours sur cette thématique sur leur territoire, membre permanent du groupe de travail, mise à disposition des études conduites ; • Versailles Grand Parc, membre permanent du groupe de travail, mise à disposition des études conduites ; • Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, membre permanent du groupe de travail, mise à disposition des études conduites • Terre & Cité pour porter les enjeux de qualité et de continuité sur les espaces agricoles, membre du groupe de travail ; • CAUE de l'Essonne, membre du groupe de travail, accompagnement de la démarche de mutualisation à l'échelle du territoire, aide à la formulation des enjeux écologiques à

	<p>travers une approche par le paysage, prestataire potentiel complémentaire lors de la phase d'étude ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay, membre permanent du groupe de travail, mise en commun des études réalisées, acteur fédérateur de la démarche à l'échelle de la ZPNAF. • C-BASC et INRAE, membre permanent du groupe de travail, mise à disposition des données et études conduites ; • Université Paris-Saclay pour les suivis d'espèces dans la ZPNAF dans le cadre de leurs enseignements et recherche ;
<p>MOYENS ENVISAGÉS à titre informatif, selon les estimations réalisées au moment de la rédaction du programme d'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rassemblement du groupe de travail à l'initiative de l'EPA ou d'un acteur chef de file sur cette action ; • Deux réunions par an du groupe de travail ; • Investissement pour la conduite de l'étude de mise en commun et d'harmonisation sur les trames écologiques de la ZPNAF ; • Investissements plus spécifiques et localisés pour la mise en œuvre des opérations de reconquête de la biodiversité identifiées à l'issue de l'étude ; • Animation de la démarche auprès des acteurs locaux (agriculteurs, entreprises et collectivités) : diffusion de bonnes pratiques, retours d'expériences des solutions mises en œuvre... • Outil SIG de l'EPA permettant la mise en commun et la diffusion de données cartographiques à l'échelle du territoire. <p>Pour mémoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liens à effectuer avec le programme Biodiversité dans les quartiers • Étude Trame verte financée dans le cadre du fond vert, portée par Terre et Cité • Fond de renaturation de la CPS suite aux préconisations de leur ABC de la biodiversité. La CPS doit indiquer aux partenaires ce qui est fait sur la ZPNAF dans ce cadre. La CPS dispose des orientations de leur ABC sous SIG, ce qui pourrait faciliter le partage de ces connaissances ; • Possibilité de co-financement par la DRIEAT d'études permettant la déclinaison locale du SRCE sur un territoire spécifique ; • Étude sur la trame noire conduite par l'Institut Paris Région pour le compte de l'EPA ; <p>Financements mobilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil régional : + Zone humide : https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/eau-et-milieux-aquatiques-et-humides + Restauration de continuités écologiques terrestres : https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/restauration-de-continuites-ecologiques-terrestres • Fondations : ex: Crédit agricole : https://fondation-ca-paysdefrance.org/appel-a-projets-2024/ • GIP EPAU : Europe des projets architecturaux et urbains Public Développer les connaissances sur les enjeux territoriaux de la biodiversité et sa prise compte dans l'aménagement du territoire, https://erable.archi.fr/actualites/lancement-de-la-consultation-de-recherche-action • Fonds Vert : Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire - https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/reduire-les-pressions-sur-la-biodiversite/ • Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les Atlas de la biodiversité communale (ABC) https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/61e1-mieux-connaître-et-mobiliser-pour-agir-pour-l/ Protéger et restaurer les espaces naturels : https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/protéger-et-restaurer-les-espaces-naturels/ https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/8891-recycler-le-foncier-friches/ • Soutenir l'ingénierie des collectivités pour leurs projets de transition écologique : https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/23fa-soutenir-ingenierie-des-collectivites-pour-l/ • Possibilité de co-financement par la DRIEAT d'études permettant la déclinaison locale du SRCE sur un territoire spécifique • Fond de renaturation de la CPS suite aux préconisations de leur ABC de la biodiversité

INDICATEUR D'ÉVALUATION <i>(Objectif fixé)</i>			
	Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030
	L'étude d'harmonisation et son plan d'action a été conduite	Réalisation (suivi)	Étude et son plan d'action réalisés avant l'évaluation mi-parcours
Nombre de continuités écologiques rétablies	Résultat	Toutes les continuités prioritaires définies par l'étude ont été rétablies avant la fin du programme d'action	

Intitulé de l'action	B10 - Mettre en place un suivi de la qualité de l'eau des mares et mouillères du territoire
RAPPEL DE L'OBJECTIF PRINCIPAL	Améliorer la qualité des écosystèmes du plateau de Saclay et leur interconnexion
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	Le territoire présente une diversité de milieux aquatiques et humides dont il est difficile d'obtenir une vision globale de la qualité écologique. Toutefois, du fait de leur proximité avec les espaces cultivés et urbanisés et de leur forte exposition aux polluants conduits par ruissellement, les mares et mouillères, ainsi que les sols environnants, apparaissent comme des témoins représentatifs de la qualité des eaux superficielles de la ZPNAF et de la biodiversité qui en découle.
OBJECTIF(S) DÉTAILLÉ(S) DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les zones humides du territoire et permettre l'expression de la biodiversité de ces écosystèmes fragiles ; • Identifier l'origine des polluants retrouvés dans les eaux de surface et/ou sols environnants pour accompagner les acteurs responsables dans la réduction de leur émission le cas échéant ; • Disposer d'un suivi objectif de la qualité de l'eau et de son écosystème.
MESURES À DÉPLOYER	<p>Mesure 1 : Mise en place d'un co-pilotage SIAVB - INRAe Pilote : SIAVB / INRAe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunion de travail entre les deux pilotes ; • Définition d'une méthodologie de travail commune : <ul style="list-style-type: none"> ○ Définir les mares prioritaires permettant de disposer d'un bon maillage ; ○ Définition des points de mesure (écosystèmes aquatiques, arrivées d'eaux pluviales...) ; ○ Définition de la fréquence des relevés et des éléments analysés ; ○ Définition des polluants suivis (INRAe indique la possibilité de travailler essentiellement sur les pesticides ; <p>Mesure 2 : Lancement d'une campagne d'analyse pluriannuelle Pilote : SIAVB / INRAe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduite des mesures et analyses ; • Publication à chaque collecte d'une fiche de résultats synthétique ; • Mettre en évidence les liens entre les polluants recensés et les communautés d'organismes qui en découlent ; • Formulation de pistes sur les origines des polluants et les manières de les limiter dans le temps ; <p>Mesure 3 : Assurer le suivi des espèces emblématiques de la ZPNAF Pilotage : EPA Paris-Saclay</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication du suivi d'implantation de l'étoile d'eau et du triton crêté fait par le comité scientifique de l'EPA Paris-Saclay ; • Conduire le recensement des mares et mouillères en ZPNAF, notamment en mobilisant les étudiants de l'Université Paris-Saclay ; <p>Mesure 4 : Associer les habitants, les étudiants et acteurs associatifs à l'identification et la restauration Pilotage : EPA Paris-Saclay ou Terre et Cité, selon les actions menées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des ateliers de sciences participatives et événement autour de la nature dans la ZPNAF ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Observation de la biodiversité dans les champs avec l'ARB ; • Intégrer les étudiants au suivi de biodiversité en ZPNAF ; 									
<p>PILOTES / PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat INRAe/SIAVB • INRAe à condition de disposer des crédits disponibles pour le faire (ex. projet QIM TRAF engagé sur second semestre 2024) ; ; • SIAVB a indiqué pouvoir potentiellement conduire des mesures sur ces milieux lors de l'atelier pilote sur l'AXE B ; • EPA Paris-Saclay ; • Terre & Cité ; • Étudiants de l'Université Paris Saclay et d'AgroParisTech ; 									
<p>MOYENS ENVISAGÉS à titre informatif, selon les estimations réalisées au moment de la rédaction du programme d'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Échanges bilatéraux autant que nécessaires entre les pilotes ; • Appareils d'analyse des teneurs en pesticides de INRAe sur Saclay ; • Conduite des campagnes de mesure et d'analyse par les pilotes (hypothèse de 2 campagnes de mesure et d'analyse par an - soit deux jours de travail par acteur et par an, préparation de la campagne comprise) ; • Diffusion de la fiche de résultat synthétique à chaque analyse (hypothèse de 3 jours de travail par acteur et par an, rédaction de la fiche comprise) ; • Restitution annuelle des analyses et pistes d'action au groupe de travail sur les trames écologiques (cf. action B10 - hypothèse d'un jour de travail par acteur et par an) ; • Cofinancement nécessaire des analyses ? • Financements possibles de l'Agence de l'Eau pour les analyses physico-chimiques ? <p>Financements mobilisables Aide Biodiversité 2024 - Subvention de 30 à 80% pour les collectivités pour : + La préservation et la reconquête écologique des milieux humides, aquatiques et littoraux, rétablissement de la continuité écologique + Réduction des risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants et des sédiments vers les ressources en eau, les milieux aquatiques et les zones sensibles à la pollution microbiologique</p>									
<p>INDICATEUR D'ÉVALUATION (Objectif fixé)</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="528 1314 992 1377">Indicateur</th> <th data-bbox="992 1314 1241 1377">Type d'indicateur</th> <th data-bbox="1241 1314 1471 1377">Objectif 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="528 1377 992 1541">Nombre de mares pour lesquelles des données d'analyse sont disponibles</td> <td data-bbox="992 1377 1241 1541">Résultat</td> <td data-bbox="1241 1377 1471 1541">Au moins 50% des mares avant la fin du programme d'action</td> </tr> <tr> <td data-bbox="528 1541 992 1702">Nombre de mares et mouillères en ZPNAF ayant fait l'objet d'un inventaire</td> <td data-bbox="992 1541 1241 1702">Résultat</td> <td data-bbox="1241 1541 1471 1702">Au moins 50% des mares avant la fin du programme d'action</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030	Nombre de mares pour lesquelles des données d'analyse sont disponibles	Résultat	Au moins 50% des mares avant la fin du programme d'action	Nombre de mares et mouillères en ZPNAF ayant fait l'objet d'un inventaire	Résultat	Au moins 50% des mares avant la fin du programme d'action
Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030								
Nombre de mares pour lesquelles des données d'analyse sont disponibles	Résultat	Au moins 50% des mares avant la fin du programme d'action								
Nombre de mares et mouillères en ZPNAF ayant fait l'objet d'un inventaire	Résultat	Au moins 50% des mares avant la fin du programme d'action								

Intitulé de l'action	B11 Identifier et mettre en place une trame noire sur le territoire
RAPPEL DE L'OBJECTIF PRINCIPAL	Améliorer la qualité des écosystèmes du plateau de Saclay et leur interconnexion
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	<p>La question de la pollution lumineuse est cruciale pour le bon fonctionnement des continuités écologiques terrestres et aquatiques et pour la qualité des paysages nocturnes. Elle impacte aussi bien les espaces naturels, que les espaces agricoles et urbains et soulève des enjeux de santé humaine. Son impact sur les équilibres proies-prédateurs et la pollinisation sont particulièrement forts dans les territoires agri-urbains.</p> <p>Des études ont déjà été menées sur le territoire par différents acteurs et l'enjeu, aujourd'hui, est de construire une trame noire fonctionnelle qui prend en compte à la fois les aspects écologiques, sociaux et techniques.</p> <p>Les actions proposées dans cette fiche auront pour objectif d'identifier les points de ruptures de cette trame et de mettre en œuvre une méthode pour les lever.</p>
OBJECTIF(S) DÉTAILLÉ(S) DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un espace de travail collectif entre le pilote et les partenaires ; • Définir la trame noire locale à partir des continuités écologiques existantes et de leurs fonctionnalités, en lien avec les enjeux agricoles au sein de la ZPNAF ; • Compiler et mettre à disposition les études naturalistes, sociologiques et techniques conduites sur des territoires similaires ainsi que leurs conclusions ; • Sensibiliser les acteurs locaux de l'aménagement du territoire (Services de l'Etat, collectivités, entreprises de chantier) et les gestionnaires d'infrastructures (stades, entreprises, transports...) aux enjeux soulevés par l'élaboration d'une trame noire en contexte agri-urbain et à leurs propres impacts sur les continuités écologiques nocturnes ; • Guider les acteurs locaux (entreprises, collectivités locales, associations, agriculteurs) dans leurs actions de reconquête de la trame noire (adaptation des éclairages, sensibilisation etc.) ; • Dans le cadre des nouveaux aménagements, accompagner les maîtres d'ouvrage pour minimiser leurs impacts en termes de pollution lumineuse • Faire de la ZPNAF un territoire référent pour la mise en place d'une trame noire en contexte agri-urbain
MESURES À DÉPLOYER	<p>Mesure 1 : Etat des lieux sur le Plateau de Saclay et partage des connaissances entre les partenaires Pilotes : EPA Paris-Saclay, Terre et Cité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires : CPS, VGP, SQY, INRAE, C-Basc, Terre et Cité, CAUE 91, DRIEAT, Institut Paris Région • Réalisation d'un état des lieux de la réglementation et des enjeux de pollution lumineuse en contexte agri-urbain francilien ; • Réalisation d'un inventaire des acteurs du territoire travaillant sur cette thématique ; • Réalisation d'un inventaire des actions faites par les acteurs identifiés, de leur intérêt écologique et valorisation des bonnes pratiques existantes au sein de la ZPNAF ; • Réalisation d'un inventaire des études à disposition ; • Réalisation d'un inventaire des points sensibles au sein de la ZPNAF ; • Mise en place d'un groupe de travail et définition de sa coordination ; • Présentation des inventaires cités au groupe de travail. <p>Mesure 2 : Réalisation d'une étude et mise en place d'expérimentations en faveur de la trame noire Pilote : EPA Paris-Saclay Partenaires : membres du groupe de travail, Institut Paris Région, partenaires de la recherche scientifique en écologie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un appel d'offre et sélection d'un bureau d'études spécialisé en éclairage et conception lumière ; • L'étude se basera sur les données existantes recollées sur la ZPNAF ;

	<ul style="list-style-type: none"> • L'étude définira des indicateurs synthétiques (<5) permettant d'évaluer la qualité des actions mises en place (espèces cibles, etc.) ; • Conduite et restitution de l'étude devant permettre de qualifier l'acceptabilité, la faisabilité et la fonctionnalité d'une telle trame. L'étude intégrera deux temps de présentation grand public ainsi qu'une présentation aux élus du territoire • L'étude devra prendre en compte les préconisations établies dans l'étude sur les valeurs paysagères du Plateau de Saclay (Initial, 2020) <p>Mesure 3 : Engagement des opérations de limitation de la pollution lumineuse Pilotes : EPA Paris-Saclay, Terre et Cité Sur la priorisation des actions : structure pilote de l'étude réalisée ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions du groupe de travail ; • En cohérence avec l'étude développée par l'Institut Paris Région : identifier les zones prioritaires, en lien avec les agriculteurs et associations locales, sur lesquelles développer une trame noire en complément des actions portées par l'EPA sur les ZAC • Sensibiliser et accompagner les entreprises, collectivités et autres aménageurs concernés sur les enjeux de pollution lumineuse et sur les solutions techniques existantes. Les points sensibles identifiés dans le cadre de la mesure 1 seront traités prioritairement, et complétés selon les enjeux soulevés par l'étude approfondie de la mesure 2. <p>Mesure 4 : Sensibiliser les acteurs de la ZPNAF et usagers du territoire à l'importance de l'établissement d'une trame noire Pilote : comité de suivi ZPNAF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'événements grand public (Echappées vertes, Printemps de l'Agglo, Fête de la Nature, ateliers de sciences participatives, randonnées nocturnes, etc.) ; • Création d'un outil d'aide à la décision à destination des gestionnaires d'éclairage publics et privés à faire diffuser par les associations locales et autres relais locaux ; • Observation de la pollution lumineuse au niveau des fronts urbains ; • Implication des étudiants dans le suivi de la biodiversité nocturne en ZPNAF.
<p>PILOTES / PARTENAIRES</p>	<p>Pilotes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay, membre permanent du groupe de travail, mise en commun des études réalisées, acteur fédérateur de la démarche à l'échelle de la ZPNAF. • Terre & Cité pour porter les enjeux de qualité et de continuité sur les espaces agricoles, membre du groupe de travail ; <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Institut Paris Région ; • Muséum National d'Histoire Naturelle ; • C-BASC et INRAE, membre permanent du groupe de travail, mise à disposition des données et études conduites ; • Université Paris-Saclay pour les suivis d'espèces dans la ZPNAF dans le cadre de leurs enseignements et recherche ; • Communauté Paris-Saclay, interventions déjà en cours sur cette thématique sur leur territoire, membre permanent du groupe de travail, mise à disposition des études conduites ; • Versailles Grand Parc, membre permanent du groupe de travail, mise à disposition des études conduites ; • Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, membre permanent du groupe de travail, mise à disposition des études conduites ; • CAUE de l'Essonne, membre du groupe de travail, accompagnement de la démarche de mutualisation à l'échelle du territoire, aide à la formulation des enjeux écologiques à phase d'étude.

<p>MOYENS ENVISAGÉS à titre informatif, selon les estimations réalisées au moment de la rédaction du programme d'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rassemblement du groupe de travail à l'initiative de l'EPAPS ou d'un acteur chef de file sur cette action ; • Deux réunions par an du groupe de travail ; • Investissement pour la conduite de l'étude de mise en commun et d'harmonisation de la trame noire de la ZPNAF ; • Investissements plus spécifiques et localisés pour la mise en œuvre des opérations de baisse des pollutions lumineuses identifiées à l'issue de l'étude ; • Animation de la démarche auprès des acteurs locaux (agriculteurs, entreprises et collectivités) : diffusion de bonnes pratiques, retours d'expériences des solutions mises en œuvre... • Outil SIG de l'EPAPS permettant la mise en commun et la diffusion de données cartographiques à l'échelle du territoire. <p>Pour mémoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude sur la trame noire conduite par l'Institut Paris Région pour le compte de l'EPAPS • Schéma Directeur d'Aménagement Lumière du Sud Plateau de l'EPAPS • Animation Trame noire avec participation de certains acteurs du Plateau (extinction des lumières) 																		
<p>INDICATEUR D'ÉVALUATION (Objectif fixé)</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Type d'indicateur</th> <th>Objectif 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation de l'étude</td> <td>Réalisation</td> <td>Etude réalisée avant l'évaluation mi-parcours</td> </tr> <tr> <td>Nombre des actions prescrites dans l'étude réalisées</td> <td>Résultat</td> <td>Les actions prioritaires ont été réalisées avant la fin du programme d'actions</td> </tr> <tr> <td>Nombre de gestionnaires sensibilisés</td> <td>Résultat</td> <td>> 30</td> </tr> <tr> <td>Augmentation du nombre d'individus au sein des populations des espèces indicatrices suivies</td> <td>Résultat</td> <td>Stagnation ou augmentation de la taille des populations suivies</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'opérations en faveur de la réduction de la pollution lumineuse mises en oeuvre par les acteurs locaux</td> <td>Résultat</td> <td>> 20</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030	Réalisation de l'étude	Réalisation	Etude réalisée avant l'évaluation mi-parcours	Nombre des actions prescrites dans l'étude réalisées	Résultat	Les actions prioritaires ont été réalisées avant la fin du programme d'actions	Nombre de gestionnaires sensibilisés	Résultat	> 30	Augmentation du nombre d'individus au sein des populations des espèces indicatrices suivies	Résultat	Stagnation ou augmentation de la taille des populations suivies	Nombre d'opérations en faveur de la réduction de la pollution lumineuse mises en oeuvre par les acteurs locaux	Résultat	> 20
Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030																	
Réalisation de l'étude	Réalisation	Etude réalisée avant l'évaluation mi-parcours																	
Nombre des actions prescrites dans l'étude réalisées	Résultat	Les actions prioritaires ont été réalisées avant la fin du programme d'actions																	
Nombre de gestionnaires sensibilisés	Résultat	> 30																	
Augmentation du nombre d'individus au sein des populations des espèces indicatrices suivies	Résultat	Stagnation ou augmentation de la taille des populations suivies																	
Nombre d'opérations en faveur de la réduction de la pollution lumineuse mises en oeuvre par les acteurs locaux	Résultat	> 20																	

Intitulé de l'action	C12 - Élaborer un guide des paysages du plateau de Saclay
RAPPEL DE L'OBJECTIF PRINCIPAL	Valorisation des richesses patrimoniales du territoire auprès de ses différents publics
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	La ZPNAF est un espace morcelé administrativement (deux départements, trois communautés d'agglomération) qui s'est pourtant constitué autour du territoire géographique du plateau de Saclay et ses vallées. Il est fait le constat partagé d'un besoin de documents présentant le territoire du plateau de Saclay de manière unifiée, à travers un récit commun fondé sur son paysage et son patrimoine, dépassant ses limites administratives. L'élaboration d'un tel document, à destination des acteurs du territoire, faciliterait les actions d'animation de ce territoire et encouragerait sa valorisation touristique.
OBJECTIF(S) DÉTAILLÉ(S) DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un ouvrage de référence sur le paysage du plateau de Saclay, ses perceptions, son vécu, et ses dynamiques d'évolution ; • Construire un récit commun sur le territoire de la ZPNAF ; • Contribuer à la reconnaissance du plateau de Saclay et sa ZPNAF en tant que destination touristique notoire ; • Anticiper et orienter les effets d'actions de reconquête de la biodiversité à venir sur le territoire (ex. plantation de haies) ; • Projeter sur le territoire les effets de la mise en œuvre du programme d'action ; • Sortir de la délimitation et la consonance technocratique de la "ZPNAF" pour convoquer d'autres imaginaires et proposer une nouvelle dénomination • Intégrer la ZPNAF dans son environnement en travaillant notamment sur les lisières et frontières avec les espaces mitoyens
MESURES À DÉPLOYER	<p>Mesure 1 : Mise en lien des acteurs, des données et des outils sur les paysages du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un groupe de travail et définition de sa coordination ; • Réalisation d'un inventaire des études à disposition (étude BE INITIAL ; Guide des paysages ; Atlas des paysages départementaux, Guide des paysages urbains et naturels de l'Essonne...) • Discussion sur l'intérêt d'établir ou non une charte paysagère du plateau de Saclay ; • Définition des attendus de contenu à l'égard de du guide à réaliser • Définition de la structure pouvant conduire l'étude, externalisation nécessaire ? <p>Mesure 2 : Élaboration du guide des paysages du plateau de Saclay</p> <ul style="list-style-type: none"> • En interne par l'un des pilotes ou de manière externalisée auprès d'un prestataire ; • Conduite d'entretiens et mise en place d'une concertation avec les usagers du plateau de Saclay ; • Restitution de l'état des lieux dans un guide pédagogique ; • Formulation d'enjeux en matière d'aménagement, de préservation et de gestion du territoire de la ZPNAF et ses lisières ; • Production de cartes thématiques unifiées à l'échelle du territoire de la ZPNAF, ex. espaces naturels, singularités patrimoniales et intérêts touristiques, liaisons douces du quotidien ou de découverte... <p>Mesure 3 : Diffusion et animation du guide</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et mise à disposition du guide auprès des collectivités locales du territoire, partage des orientations ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Travail partenarial avec les offices de tourisme locaux pour la prise en compte et la diffusion du guide auprès de publics spécifiques ; • Impression et diffusion des cartes thématiques dans des lieux de distribution stratégiques du territoire (mairies, offices de tourisme, établissements d'enseignement...) • Organisations de balades par le CAUE91 						
<p>PILOTES / PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CAUE de l'Essonne et des Yvelines comme co-pilotes de la fiche action ; • CA Paris-Saclay et Versailles Grand Parc comme co-pilotes associés (à valider) ; • Terre & Cité comme partenaire (antériorité des études conduites avec le BE INITIAL) ; • Offices de tourisme du territoire (ex. Destination Paris-Saclay) ; • École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles comme acteur ressource ; • APR du master tourisme de l'UVSQY qui a porté sur la Vallée de la Bièvre, avec la mobilisation de Versailles Grand Parc. 						
<p>MOYENS ENVISAGÉS à titre informatif, selon les estimations réalisées au moment de la rédaction du programme d'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement pour l'élaboration du guide des paysages ; • Réalisation du guide externalisée ou pouvant être conduites en interne par le CAUE 91 avec co-financements du programme LEADER à hauteur de 50% ; • Mise en place du groupe de travail au lancement du nouveau programme d'action à l'initiative du CAUE 91 et définition des échéances à suivre lors de cette première étape ; • Animation du guide des paysages auprès des acteurs du territoire par le CAUE 91 dans le cadre de l'étude ; • Objectif faire adopter le guide à l'ensemble des communes et intercommunalités (élus concernés, services d'urbanisme et de tourisme) • Financement possible issu du fond régional pour le tourisme à approfondir : https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/fonds-regional-pour-le-tourisme • Programme LEADER 						
<p>INDICATEUR D'ÉVALUATION (Objectif fixé)</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="529 1146 1037 1211">Indicateur</th> <th data-bbox="1037 1146 1294 1211">Type d'indicateur</th> <th data-bbox="1294 1146 1473 1211">Objectif 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="529 1211 1037 1272">Le guide des paysages est élaboré</td> <td data-bbox="1037 1211 1294 1272">Réalisation (suivi)</td> <td data-bbox="1294 1211 1473 1272">Oui</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030	Le guide des paysages est élaboré	Réalisation (suivi)	Oui
Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030					
Le guide des paysages est élaboré	Réalisation (suivi)	Oui					

Intitulé de l'action	C13 - Développer et favoriser les mobilités actives (vélo et marche)
RAPPEL DE L'OBJECTIF PRINCIPAL	Valorisation des richesses patrimoniales du territoire auprès de ses différents publics
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	Lors du premier programme, peu de choses avaient été développées sur les mobilités en ZPNAF. L'action a été révisée avec comme objectif premier de faire travailler ensemble les structures compétentes sur le territoire, pour ensuite permettre le déploiement d'actions cohérentes et compatibles avec les contraintes spécifiques en ZPNAF.
OBJECTIF(S) DÉTAILLÉ(S) DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un maillage cohérent des liaisons en mobilités actives sur le territoire, en lien avec les différents schémas communautaires • Augmenter la part modale des déplacements en mobilités actives • Concilier les usages sur les axes empruntés (piétons, cycles, engins agricoles, cavaliers)
MESURES À DÉPLOYER	<p>Mesure 1 : Réaliser un plan de recellement des circulations cyclables en ZPNAF Pilote : EPA Paris-Saclay Partenaires : Agglomérations Paris-Saclay, VGP et SQY, CD 91 et CD 78 Calendrier : 1 réunion par semestre en 2024 et 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une cartographie des voies existantes (SIG EPA Paris-Saclay) • Lister tous les régimes de contraintes associés (ZPNAF, ONF, sites inscrits, EBC, SAGE) et les maîtres d'ouvrage potentiels • Mutualiser les retours d'expérience sur les freins rencontrés • Identifier les voies structurantes • Identifier les voies à aménager • Mettre en place une méthode commune, notamment dans des démarches collectives de demandes d'aide aux Départements et à la Région <p>Mesure 2 : Préciser les revêtements compatibles avec la ZPNAF Pilote : Agglomération Paris-Saclay Partenaires : DDT et DRIEAT (pour valider la légalité des propositions), agglomération VGP Calendrier : S2 2024 + S1 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur la base de la mission confiée par l'agglomération Paris-Saclay aux étudiants du DU « Agir pour le climat » du programme Allcan avec l'université Paris-Saclay et Centrale-Supelec, définir une liste de revêtements compatibles en ZPNAF, à présenter en copil ZPNAF • Envisager des solutions de revêtements innovantes et réversibles (par exemple, à partir de coproduits issus de l'agriculture) <p>Mesure 3 : Assurer la mixité des usages des voies en ZPNAF Pilote : Maître d'ouvrage ou EPCI concernés Partenaire : Terre et Cité Calendrier : à conduire sur la durée du programme, en amont de chaque aménagement en ZPNAF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consulter les agriculteurs sur le tracé des axes, le revêtement, la signalétique et les phases de travaux, en lien avec Terre et Cité, pour assurer la compatibilité du développement de voies cyclables en ZPNAF avec l'activité agricole • Prendre en compte les exigences liées aux chemins de randonnée (GR, ...) <p>Mesure 4 : Valoriser les itinéraires cyclables et pédestres en ZPNAF Pilote : Destination Paris-Saclay Partenaires : EPCI concernés et EPA Paris-Saclay</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Faire adopter un programme de développement du vélo • Mettre en avant des itinéraires de randonnées et cyclables en ZPNAF via des brochures, dans les bureaux et le site de l'Office de Tourisme et des lieux publics (sites touristiques, hôtels, mairies, etc.) et des animations comme Echappées Vertes • Travailler sur la réalisation de circuits vélo sur le périmètre de la ZPNAF (2024-2025) • Référencer les voies cyclables sur Géovélo • Déployer l'action sur le territoire yvelinois 												
<p>PILOTES / PARTENAIRES</p>	<p>Pilote : EPA Paris-Saclay, Agglomération Paris-Saclay, Destination Paris-Saclay</p> <p>Copilotes et partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agglomérations Paris-Saclay, VGP, SQY • Terre et Cité • CD 91 et CD 78 • DDT et DRIEAT 												
<p>MOYENS ENVISAGÉS à titre informatif, selon les estimations réalisées au moment de la rédaction du programme d'action</p>	<p>EPA Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens en animation : 1/20 ETP - Moyens en investissement : À définir une fois les itinéraires identifiés <p>Agglo Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens en animation : 1/20 ETP - Moyens en investissement <p>VGP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens en animation : 1/20 ETP - Moyens en investissement : À définir une fois les itinéraires identifiés <p>Financements mobilisables Plan vélo régional : https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/plan-velo-regional</p>												
<p>INDICATEUR D'ÉVALUATION (Objectif fixé)</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Type d'indicateur</th> <th>Objectif 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Le recollement des plans des circulations cyclables à l'échelle du territoire ZPNAF été réalisé</td> <td>Réalisation (suivi)</td> <td>Oui</td> </tr> <tr> <td>Un plan stratégique d'amélioration des continuités cyclables à l'échelle du territoire a été réalisé</td> <td>Réalisation (suivi)</td> <td>Oui</td> </tr> <tr> <td>Nombre de brochures sur des circuits valorisant le patrimoine de la ZPNAF dans les offices de tourisme</td> <td>Résultat</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030	Le recollement des plans des circulations cyclables à l'échelle du territoire ZPNAF été réalisé	Réalisation (suivi)	Oui	Un plan stratégique d'amélioration des continuités cyclables à l'échelle du territoire a été réalisé	Réalisation (suivi)	Oui	Nombre de brochures sur des circuits valorisant le patrimoine de la ZPNAF dans les offices de tourisme	Résultat	5
Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030											
Le recollement des plans des circulations cyclables à l'échelle du territoire ZPNAF été réalisé	Réalisation (suivi)	Oui											
Un plan stratégique d'amélioration des continuités cyclables à l'échelle du territoire a été réalisé	Réalisation (suivi)	Oui											
Nombre de brochures sur des circuits valorisant le patrimoine de la ZPNAF dans les offices de tourisme	Résultat	5											

Intitulé de l'action	C14 - Renforcer les actions d'animation pour développer la découverte du territoire
RAPPEL DE L'OBJECTIF PRINCIPAL	Valorisation des richesses patrimoniales du territoire auprès de ses différents publics
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	Déjà présente dans le premier programme d'action, l'importance de faciliter la découverte du territoire et de ses différentes richesses patrimoniales, agricoles et naturelles, a été largement réaffirmée lors de la concertation menée en 2023. Terre et Cité, pilote de l'action, souhaite poursuivre le travail pour toucher un public toujours plus large, et notamment les étudiants récemment arrivés sur le Plateau.
OBJECTIF(S) DÉTAILLÉ(S) DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les différents publics du territoire (scolaires, étudiants, grand public, entreprises) aux espaces naturels, agricoles et forestiers et à leur intérêt patrimonial • Faciliter la découverte du territoire par le biais de différentes structures et médias
MESURES À DÉPLOYER	<p>Mesure 1 : Sensibiliser les élèves de primaire et de collège sur l'ensemble des agglomérations concernées par la ZPNAF Pilote : Terre et Cité Partenaires : Toute collectivité du périmètre de la ZPNAF souhaitant développer des actions de pédagogie dans ses établissements scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des parcours pédagogiques de 3 séances par an sur les thématiques relatives à la ZPNAF, inspirés du programme "Quand les enfants céréalistent", et des parcours Ma Cour Agro et Bosqu'haie • Mener avec les instituteurs et professeurs des collèges, un travail d'intégration des parcours, et des contenus pédagogiques dans les programmes scolaires en lien notamment avec les Science de la Vie et de la Terre, l'Histoire, La géographie, et La Citoyenneté • Animer le parcours pédagogique auprès de 300 élèves par an. <p>Mesure 2 : Sensibiliser les étudiants et faciliter leur implication sur le territoire Pilote : Terre et Cité Partenaires : Établissements d'enseignement supérieur, communes, CPS, VGP, SQY, Cœur d'Essonne, associations du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animer des temps de sensibilisation sur les campus (3 fois par an) • Faciliter l'émergence de projets étudiants de terrain, en partenariat avec des structures du territoire et en lien avec le développement du Plateau de Saclay (10 -12 projets par an) • Faciliter l'émergence et l'implantation d'initiatives étudiantes sur le territoire <p>Mesure 3 : Sensibiliser les salariés des entreprises aux espaces naturels et agricoles du territoire afin de montrer la richesse du territoire Pilote : Terre et Cité Partenaires : Entreprises du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire le lien avec les stratégies RSE des entreprises du territoire • Proposer des animations sur sites et des animations immersives pour faire découvrir le territoire et la ZPNAF aux salariés (randonnées, buffets de produits locaux, conférences, projection, jeux et team building, etc) (2 évènements par an) • Participer à des projets au sein d'exploitations (ex : plantation de haies) (1 évènement par an) <p>Mesure 4 : Valoriser numériquement les fermes du territoire via la plateforme Manger Local Pilote : Terre et Cité Partenaires : Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay, MonEpi, CPS, VGP, SQY, Plaine</p>

	<p>de Versailles, Triangle Vert</p> <ul style="list-style-type: none"> ● En mettant en avant l'histoire de la ZPNAF, des fermes et des agriculteurs et agricultrices du Plateau ● En valorisant la dynamique des exploitations, leurs produits locaux et leurs actualités riches à proximité du cluster Paris-Saclay ● En favorisant l'accès aux fermes des usagers du Plateau (informations pratiques, événements grand public, ...) (objectif de 100 visiteurs du site par jour à l'horizon 2025) <p>Mesure 5 : Contribuer à l'organisation d'événements grand public autour de la ZPNAF Pilote : Terre et Cité Partenaires : SIAB, Agglomérations Paris-Saclay, VGP, SQY, EPA Paris-Saclay, Destination Paris-Saclay</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Concevoir des circuits de randonnées qui valorisent les panneaux des fermes et la ZPNAF ● Animer des randonnées grand public sur les circuits créés dans la ZPNAF, avec l'appui des communautés d'agglomération (objectif 3 fois par an avec le soutien des communautés d'agglomérations) ● Tenir des stands au sein des évènements du territoire pour faire connaître la ZPNAF (10 fois par an)
<p>PILOTES / PARTENAIRES</p>	<p>Pilote : Terre et cité Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Agglomérations Paris-Saclay, VGP, SQY et Cœur d'Essonne ● Établissements d'enseignement supérieur ● Etablissements scolaires ● Destination Paris-Saclay ● SIAB ● EPA Paris-Saclay ● Associations locales partenaires
<p>MOYENS ENVISAGÉS <i>à titre informatif, selon les estimations réalisées au moment de la rédaction du programme d'action</i></p>	<p>Terre et Cité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Moyens en animation : 3 ETP ● Moyens en investissement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Support technique de la Plateforme Manger-Local à Paris-Saclay (1 600€/an) ○ Prestations pour des animateurs pédagogiques indépendants (20 000€/an) ○ Graphisme et impression de supports de communication (5 000€ par mise à jour du livret Manger Local) <p>Financements mobilisables</p>

INDICATEUR D'ÉVALUATION <i>(Objectif fixé)</i>	Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030
	Nombre de classes ayant bénéficié d'interventions pédagogiques Nombre d'événements grand public mis en place pour la découverte du territoire	Résultat	50
	Nombre d'étudiants sensibilisés aux enjeux du territoire	Résultat	600
	Nombre d'événements grand public mis en place pour la découverte du territoire	Résultat	20
	Nombre de visiteurs annuels sur la plateforme Manger Local	Résultat	20 000

Intitulé de l'action	C15 - Développer des débouchés locaux : points de vente et restauration collective
RAPPEL DE L'OBJECTIF PRINCIPAL	Reterritorialisation de la production agricole et alimentaire
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	<p>Avec la diversification des productions à l'œuvre sur le territoire, les débouchés locaux se multiplient, permettant une valorisation en circuit court qui profite aux habitants comme aux fermes. Quant à l'approvisionnement local de la restauration collective, elle est soutenue par les communautés d'agglomérations et en particulier l'étude conduite par SQY qui constitue un socle de travail sur cet axe.</p> <p>N.B. : Les mesures de cette fiche sont portées dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Plaine aux Plateaux, coordonné par Terre et Cité depuis 2017. Elles pourront être précisées à mi-parcours, le PAT étant en période de reconduction lors de la révision du programme.</p>
OBJECTIF(S) DÉTAILLÉ(S) DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer des filières en circuits courts ● Identifier et comprendre les maillons intermédiaires des filières (logistique et transformation) ● Communiquer et sensibiliser les différents publics sur les produits locaux et leur disponibilité
MESURES À DÉPLOYER	<p>Mesure 1 : Développer l'approvisionnement local de la restauration collective Pilote : Terre et Cité Partenaires : PAT (notamment agglomérations pour la restauration collective publique) Calendrier : 2024-2029</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer l'expertise des acteurs locaux et faire connaître les résultats des études et actions sur la restauration collective (scolaire, en entreprise, etc.) ● Accompagner la restauration collective dans l'introduction de produits locaux : juridique, appels d'offre, sensibilisation des familles et travailleurs, logistique, contrats filières avec les producteurs <p>Mesure 2 : Favoriser l'accessibilité des productions locales et de qualité Pilote : Terre et Cité Partenaires : PAT Calendrier : 2024-2029</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser le lien entre les producteurs et les acteurs de la solidarité, à destination des publics en situation de précarité alimentaire (étudiants, quartier prioritaire...) : identification et prise de contact avec les acteurs de la précarité ; projet d'adaptation du format des épiceries participatives aux publics en précarité. ● Favoriser l'utilisation d'outils de lien entre l'offre et la demande pour permettre de diffuser l'information et favoriser la commercialisation (Bienvenue à la ferme, Manger local à Paris-Saclay, catalogue commun de produits locaux...) ● Accompagner les commerces locaux (GMS, Epi, commerce de proximité...) dans l'approvisionnement en produits locaux. <p>Mesure 3 : Faciliter la logistique nécessaire au développement des filières Pilote : Terre et Cité Partenaires : PAT Calendrier : 2024-2029</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Identifier les besoins logistiques en fonction des filières et des débouchés (MIN, centre de lavage, transformation sur le territoire, etc.)

	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des structures porteuses d'outils structurants actuels ou futurs pour créer une synergie au service des filières locales <p>Mesure 4 : Accompagner le rayonnement national et international de la ZPNAF en introduisant des produits locaux dans les grands événements sur le territoire (JO, conférences académiques, rentrées universitaires) Pilote : Terre et Cité Partenaires : PAT Calendrier : 2024-2029</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contacter les organisateurs des évènements • Développer des outils de communication et tenir des stands 												
<p>PILOTES / PARTENAIRES</p>	<p>Pilote : Terre et Cité</p> <p>Partenaires : idem au PAT, soit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agglomérations Paris-Saclay, VGP, SQY • Chambre d'agriculture • GAB • Pôle abiosol • DDT 91 et 78 - SEA • Structures en lien avec les publics en situation de précarité alimentaire 												
<p>MOYENS ENVISAGÉS <i>à titre informatif, selon les estimations réalisées au moment de la rédaction du programme d'action</i></p>	<p>Moyens calculés au prorata des projets du PAT de l'aval menés sur le territoire de la ZPNAF : soit 24%.</p> <p>Terre et Cité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyens en animation : 1 ETP + coordination • Moyens en investissement (subventions espérées pour soutenir les investissements de débouchés locaux sur le territoire) : 508 000€ (études restauration collective, diagnostic, EPI, logistique) Formation en restauration collective / outils de mise en lien offre et demande, outils de sensibilisation <p>Financements mobilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme LEADER • SNANC (DRIAAF) • FEADER (Diversification) 												
<p>INDICATEUR D'ÉVALUATION <i>(Objectif fixé)</i></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Type d'indicateur</th> <th>Objectif 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Part des surfaces destinées à la commercialisation de proximité</td> <td>Impact</td> <td>12,50%</td> </tr> <tr> <td>Nombre de points de vente de produits locaux</td> <td>Impact</td> <td>45</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'exploitations approvisionnant des restaurants collectifs sur le territoire</td> <td>Impact</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030	Part des surfaces destinées à la commercialisation de proximité	Impact	12,50%	Nombre de points de vente de produits locaux	Impact	45	Nombre d'exploitations approvisionnant des restaurants collectifs sur le territoire	Impact	5
Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030											
Part des surfaces destinées à la commercialisation de proximité	Impact	12,50%											
Nombre de points de vente de produits locaux	Impact	45											
Nombre d'exploitations approvisionnant des restaurants collectifs sur le territoire	Impact	5											

Intitulé de l'action	D16 - Promouvoir les interactions recherche/acteurs locaux afin de répondre aux enjeux croisés agricoles et environnementaux du Plateau de Saclay
RAPPEL DE L'OBJECTIF PRINCIPAL	Mobilisation de la Recherche comme interface de projet sur le territoire
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	Avec l'installation d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche (INRAE, Polytechnique, AgroParisTech, Université Paris Saclay, etc.) et la mise en place actuelle d'un pôle scientifique, la recherche et l'innovation sont devenues des composantes au cœur du territoire. La présente action du programme d'action envisage ainsi de « promouvoir les interactions recherche et acteurs locaux afin de répondre aux enjeux croisés agricoles et environnementaux du plateau de Saclay par le biais de projets de recherche-action concertés, dans la poursuite de l'action C23 de la dernière programmation, et en particulier en s'appuyant sur les travaux du VivAgriLab et du C-BASC.
OBJECTIF(S) DÉTAILLÉ(S) DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et développer les collaborations étroites entre les chercheurs et les acteurs locaux • Accompagner la mise en place de pratiques en faveur de la transition agroécologique, écologique et alimentaire du territoire via les enseignements des projets de recherche
MESURES À DÉPLOYER	<p>Mesure 1 : Encourager les liens et collaborations entre les acteurs de la recherche et les acteurs locaux (particulièrement avec les pilotes d'actions investis dans le programme d'action de la ZPNAF) Pilote : Terre et Cité et C-Basc</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la gouvernance du VivAgriLab pour l'animation et la coordination des acteurs du territoire, de manière inclusive (1 comité de pilotage et 2 comités techniques par an) • Organiser une journée de rencontre par an • Mobiliser les chercheurs en fonction de l'intérêt des pilotes d'action de la ZPNAF, et inversement, pour favoriser la transversalité de l'action de la recherche dans le présent programme • Favoriser les échanges et retours d'expériences avec d'autres territoires <ul style="list-style-type: none"> ○ Avec la Plaine de Versailles et le Triangle Vert au sein du VivAgriLab ○ Avec des territoires nationaux et européens via des projets de coopération, en accompagnant le rayonnement du VivAgriLab à ces échelles <p>Mesure 2 : Accompagner et faciliter la co-construction de projets de recherche-action sur les thématiques du territoire de la ZPNAF Pilote : Terre et Cité et C-Basc</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Exemple de thématiques de projets :</i> suivi de la biodiversité dans le cadre des plantations de haies et bandes fleuries, sols et matière organique, actions sur l'alimentation (outils de transformation...), oiseaux causant des dommages aux cultures, etc. • Créer un réseau d'observation socio-environnemental sur le Plateau de Saclay sur les sujets climatiques, agricoles et de biodiversité (notamment en lien avec les travaux menés dans le cadre de la fiche B8 "Identifier et restaurer les écosystèmes et les corridors écologiques du territoire") permettant l'organisation et la capitalisation de la collecte de données, en appui à la recherche interdisciplinaire <p>Mesure 3 : Mettre en place une lisière agricole expérimentale sur la ZAC de Corbeville Pilote : INRAE Partenaire : EPA Paris-Saclay</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase transitoire : établir les relations de partenariat, préfigurer le fonctionnement et lancer les premières expérimentations • Consolider le modèle financier, le portage du foncier, le mode de gouvernance et

	<p>d'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire le lien avec les acteurs du VivAgriLab, et ouvrir le lieu d'expérimentation à différents publics, comme espace de médiation sur le travail de la recherche sur des pratiques agroécologiques • Soutenir le déploiement du projet de la lisière de Corbeville comme terrains expérimentaux pour le test de différentes matières organiques, en relation avec les objectifs d'une meilleure valorisation (fiche C15) et en lien avec les obligations créées par la loi AGECE de collecte et recyclage des biodéchets 									
<p>PILOTES / PARTENAIRES</p>	<p>Pilotes : Terre et Cité - Animation du VivAgriLab + relai territoire C-BASC - Animation du VivAgriLab + relai acteurs académiques</p> <p>Copilotes et partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acteurs académiques : INRAE, AgroParisTech, Université Paris-Saclay (AICAN et GS Biosphera) - Agglomérations Paris-Saclay, SQY, VGP - Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay via le Démonstrateur de la ville durable - Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France 									
<p>MOYENS ENVISAGÉS <i>à titre informatif, selon les estimations réalisées au moment de la rédaction du programme d'action</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • C-BASC : Financement d'un poste de lien chercheurs/locaux (animation) <ul style="list-style-type: none"> ○ Poste temps complet • Terre et cité : Financement d'un poste chargé de mission animation du VivAgriLab <ul style="list-style-type: none"> ○ Poste : 1 ETP + coordination ○ Financement actuel : co-financement du projet UrinAgri (ADEME/compensation collective agricole) : <p>Note : Les besoins en animation sont prioritaires, étant indispensables pour mettre en lien les acteurs.</p> <p>Financements mobilisables Concernant le financement des projets de recherche, le nouveau programme LEADER obtenu par Terre & Cité est une source potentielle. Par ailleurs, les chercheurs à leur niveau parviennent parfois à obtenir des financements en répondant à divers appels à projets. Terre & Cité, C-BASC et d'autres partenaires de VivAgragriLab poursuivront également des efforts de mobilisation de ressources. Egalement le programme LEADER et divers appels à projets</p>									
<p>INDICATEUR D'ÉVALUATION <i>(Objectif fixé)</i></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Type d'indicateur</th> <th>Objectif 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de projets de recherche accompagnés dans le cadre du VivAgriLab</td> <td>Résultat</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>Nombre de projets de recherche mis en place sur la lisière de Corbeville</td> <td>Résultat</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030	Nombre de projets de recherche accompagnés dans le cadre du VivAgriLab	Résultat	15	Nombre de projets de recherche mis en place sur la lisière de Corbeville	Résultat	3
Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030								
Nombre de projets de recherche accompagnés dans le cadre du VivAgriLab	Résultat	15								
Nombre de projets de recherche mis en place sur la lisière de Corbeville	Résultat	3								

Intitulé de l'action	D17 - Encourager le recyclage et la valorisation de la matière organique
RAPPEL DE L'OBJECTIF PRINCIPAL	Mobilisation de la recherche comme interface de projet sur le territoire
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	<p>Dans une logique de résilience, d'économie circulaire et de boucles de flux, valoriser les matières organiques et les sources d'azote alternatives aux engrais minéraux pour et dans la production agricole apparaît comme une nécessité. Il s'agit d'identifier les flux de matières organiques sur le territoire ainsi que les avantages et risques potentiels de leur utilisation en agriculture.</p> <p>Les équipes de recherche de l'UMR ECOSYS de l'INRAe en liens étroits avec les partenaires territoriaux, ont capitalisé sur la thématique en particulier dans le cadre du projet PROLEG. Cette action s'inscrit dans la poursuite de ces travaux.</p>
OBJECTIF(S) DÉTAILLÉ(S) DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les différents types de matières organiques disponibles dans les systèmes agricoles (stockage de carbone, apports de nutriment en substitution aux fertilisants minéraux, amélioration de la qualité des sols) • Accompagner les acteurs du territoire pour développer des filières de recyclage des matières organiques
MESURES À DÉPLOYER	<p>Mesure 1 : Poursuivre les expérimentations sur les modes de valorisation dans l'agriculture des matières organiques disponibles sur le territoire, en s'appuyant en particulier sur le site expérimental agronomique de Corbeville Pilote : UMR EcoSys Partenaires : Laboratoires de recherche, dont C-BASC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractériser des modes de valorisation des biodéchets (composts de biodéchets, digestats de méthanisation) pour accompagner leur utilisation en agriculture <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans la poursuite des travaux menés dans le cadre de proleg puis flux local, en considérant que l'étape de diagnostic de la disponibilité est réalisée sur le territoire, poursuivre les recherches sur la caractérisation de ces MO et l'accompagnement des pratiques d'utilisation en agriculture comme fertilisant/amendant • Analyser la présence de contaminants associés aux matières organiques, dans les composts ou digestats pour apporter des garanties aux acteurs territoriaux dans leur utilisation <p>Mesure 2 : Accompagner les collectivités dans l'entrée en vigueur de la loi AGECE Pilote : Terre et Cité Partenaires : SIOM, Agglomérations Paris-Saclay, Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partager les résultats de recherche aux acteurs locaux (EPCI, SIOM, agriculteurs), en s'appuyant sur le cadre fourni par le living lab VivAgriLab • Contribuer aux réflexions sur le recyclage et la valorisation locale de la matière organique en agriculture en rapprochant les acteurs de la recherche et les collectivités <p>Mesure 3 : Accompagner les filières de compostage et de méthanisation en conservant une échelle locale (bilan carbone moindre, économie circulaire) Pilote : Terre et Cité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires : Laboratoires de recherche, dont C-BASC • Réaliser une veille des projets sur le territoire • Faire le lien entre acteurs et appui à la coordination des projets, relai territoire • Aider à la recherche de financement

	<ul style="list-style-type: none"> Faire le lien avec la mesure 1 : caractériser les produits obtenus en fonction des filières de traitement et en déduire des conseils d'usage agronomique <p>Mesure 4 : Accompagner les projets publics et privés : à destination des professionnels, agriculteurs notamment et à destination du grand public (sensibilisation) Pilote : Terre et Cité Partenaires : Associations (OseZD), entreprises privées, agriculteurs, Laboratoires de recherche, dont C-BASC</p> <ul style="list-style-type: none"> Mener des actions de sensibilisation auprès du grand public (association OseZD) Faire le lien entre acteurs et appui à la coordination des projets, relai territoire Aider à la recherche de financement 						
<p>PILOTES / PARTENAIRES</p>	<p>Pilotes UMR Ecosys (Florent Levavasseur) - actions de recherche Terre et cité - relai territoire</p> <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Laboratoires de recherche, dont C-BASC Agriculteurs SIOM Agglomérations Paris-Saclay, Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines Entreprises privées Associations (OseZD) 						
<p>MOYENS ENVISAGÉS <i>à titre informatif, selon les estimations réalisées au moment de la rédaction du programme d'action</i></p>	<p>Terre et Cité : Moyens en animation : 1/4 ETP</p> <p>UMR Ecosys :</p> <ul style="list-style-type: none"> Moyens en animation : liés au dispositif expérimental de Corbeville Moyens en investissement : liés aux recherches engagées sur le site de Corbeville Mobilisation de projets de recherche sur la valorisation des matières organiques <ul style="list-style-type: none"> Frais de fonctionnement : selon les demandes Frais de personnels : indemnités de stage de 6000 euros/stage <p>Financements mobilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> Financement projet Corbeville. Fonds Vert : Soutenir le tri à la source et la valorisation des biodéchets https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/bab0-soutenir-le-tri-a-la-source-et-la-valorisatio/ 						
<p>INDICATEUR D'ÉVALUATION <i>(Objectif fixé)</i></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Type d'indicateur</th> <th>Objectif 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de projets publics ou privés soutenus en lien avec le recyclage de la matière organique</td> <td>Résultat</td> <td>2</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030	Nombre de projets publics ou privés soutenus en lien avec le recyclage de la matière organique	Résultat	2
Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030					
Nombre de projets publics ou privés soutenus en lien avec le recyclage de la matière organique	Résultat	2					

Intitulé de l'action	D18 - Développer une filière de valorisation agricole des urines humaines retraitées
RAPPEL DE L'OBJECTIF PRINCIPAL	Mobilisation de la recherche comme interface de projet sur le territoire
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	Le plateau est un terrain d'expérimentation idéal : il dispose d'une source d'urine importante et de lieux de valorisation très proches géographiquement. L'Institut national pour la recherche agronomique, l'alimentation et l'environnement (INRAE) a engagé avec le soutien du programme LEADER géré par Terre et Cité des expérimentations avec les agriculteurs du Plateau de Saclay, notamment dans le cadre du projet de recherche AgroCapi qui s'intéresse aux cycles biogéochimiques et en particulier à la gestion des excréments humains de nutriments. La présente action s'inscrit dans la poursuite de ces travaux.
OBJECTIF(S) DÉTAILLÉ(S) DE L'ACTION	Développer une filière de valorisation agricole des urines humaines pérenne sur le territoire
MESURES À DÉPLOYER	<p>Mesure 1 : Assurer le lien entre l'ensemble des acteurs de la filière (aménageurs, acteurs de l'assainissement, et de la gestion de l'eau, agriculteurs) Pilotes : Terre et Cité, EPA Paris-Saclay Partenaire : Chambre d'agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Information régulière des agriculteurs en collège agriculteurs (Terre et Cité) ● Organiser le cadre contractuel entre futur gestionnaire et agriculteurs (Chambre d'agriculture + EPA Paris-Saclay) ● Informer les parties prenantes des avancées du projet <p>Mesure 2 : Développement de l'installation des dispositifs de séparation à la source sur le territoire : investissement, gestion, produit final Pilote : EPA Paris-Saclay Partenaire : Chambre d'agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Assurer la viabilité économique du modèle ● Poursuivre les études de développement du réseau ● Étudier les implications sur l'utilisation agricole du produit final, selon les différents scénarios ● Préciser le modèle logistique d'acheminement / stockage dans les fermes <p>Mesure 3 : Accompagner les agriculteurs dans ce changement de pratique Pilote : Chambre d'agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Solutions logistiques et opérationnelles pour le stockage et l'épandage => adaptation du matériel ● Adaptation de l'itinéraire technique (préconisations d'assolements, de plans de fumure - selon le type d'urine utilisée, ...) => élaboration d'une fiche technique diffusable aux agriculteurs intéressés par le projet ● Essais effet fertilisant de l'urine sur CIPAN <p>Mesure 4 : Apporter des garanties scientifiques à l'utilisation des urines humaines en agriculture en s'appuyant sur les acteurs de la recherche Pilote : Terre et Cité Partenaires : Chambre d'agriculture, INRAe, agriculteurs</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Qualification de la présence des micropolluants organiques (résidus médicamenteux, hormones...) dans les urines et de leur accumulation dans les sols, dans la continuité du projet MedUrinAgri (suivi selon les traitements des urines, ...) • Rédaction d'un article grand public à partir des résultats scientifiques issus des projets de recherche <p>Mesure 5 : Sensibiliser le grand public et fournir les conditions nécessaires à l'acceptabilité d'un tel procédé par une communication dédiée</p> <ul style="list-style-type: none"> • EPA Paris-Saclay : Assurer l'acceptabilité des usagers des bâtiments équipés de dispositifs de séparation à la source : entamer un travail de communication et un référentiel d'EDL destiné aux élus, habitants, acteurs concernés. • Terre et Cité : Aller à la rencontre du grand public sur le Plateau de Saclay (outils pédagogiques, présence à des événements grand public ...). 									
<p>PILOTES / PARTENAIRES</p>	<p>Pilotes : Terre et Cité et EPA Paris-Saclay</p> <p>Copilotes ou partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chambre d'agriculture • INRAe • agriculteurs 									
<p>MOYENS ENVISAGÉS à titre informatif, selon les estimations réalisées au moment de la rédaction du programme d'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Terre et Cité : Moyens en animation : ½ ETP actuellement, 1 ETP à terme - EPA Paris-Saclay : Moyens en animation : ¼ ETP - Chambre d'agriculture : <ul style="list-style-type: none"> - adaptation des itinéraires: 1j/agriculteur 840 €/j 3-4 jours max/an - solutions épandage, fiches spécifiques : 3j 840 €/j - la partie essai cipan sera financée par le Casdar - animation, expertise conseil prévoir 5 j/an ? 840 €/j <p>Financements mobilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme LEADER • SNANC (DRIAAF) • Fonds Vert : Soutenir le tri à la source et la valorisation des biodéchets https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/bab0-soutenir-le-tri-a-la-source-et-la-valorisatio/ 									
<p>INDICATEUR D'ÉVALUATION (Objectif fixé)</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Type d'indicateur</th> <th>Objectif 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de bâtiments équipés de séparation à la source et relié en réseau</td> <td>Résultat</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Diversité des cultures sur lesquelles les expérimentations sont menées</td> <td>Résultat</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030	Nombre de bâtiments équipés de séparation à la source et relié en réseau	Résultat		Diversité des cultures sur lesquelles les expérimentations sont menées	Résultat	3
Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030								
Nombre de bâtiments équipés de séparation à la source et relié en réseau	Résultat									
Diversité des cultures sur lesquelles les expérimentations sont menées	Résultat	3								

Intitulé de l'action	T19 - Intégration de la gouvernance actualisée dans les documents officiels de la ZPNAF
OBJECTIF PRINCIPAL	Ambition transversale
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	Dans le cadre des travaux de mise à jour du programme d'action de la ZPNAF, et notamment de la concertation préalable (juin 2023), le besoin de préciser, voire faire évoluer certains éléments de la gouvernance de la ZPNAF ont abouti à des propositions d'évolution. Ces dernières pourront être intégrées dans les documents officiels, tels que la charte de la ZPNAF.
OBJECTIF(S) DÉTAILLÉ(S) DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter la gouvernance de la ZPNAF pour plus d'opérationnalité et une meilleure représentativité des acteurs. • S'assurer de la diffusion et de l'appropriation du programme de révision auprès des acteurs et des élus du territoire via une communication dédiée • Travailler sur la gouvernance de la ZPNAF
MESURES À DÉPLOYER	<p>Mesure 1 : Validation en COPIL de premières évolutions de la gouvernance de la ZPNAF Cette étape sera réalisée sur la base des premières propositions présentées en COPIL ZPNAF, en novembre 2023 et retravaillées en atelier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composition du COPIL : ajout des élus des 16 communes et d'1 agriculteur représentant du collège agriculteurs de Terre et cité • Maintien d'un rythme de 2 COPIL par an, avec une préparation systématique des COPILs par un COTECH pour préparer les sujets en amont. <p>Mesure 2 : Initier une réflexion en groupe de travail sur les évolutions structurantes à long terme du mode de gouvernance. La responsabilisation à terme d'un organisme dédié a été évoquée lors du cycle de concertation (printemps 2023) afin d'assurer la bonne articulation avec certaines compétences territoriales interconnectées avec la ZPNAF, telles que les circulations douces, les trames vertes, bleues, blanches et noires, les PCAET, l'aménagement du territoire, la culture et le tourisme, etc. Ce groupe de travail sera en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approfondir les réflexions sur le mode de gouvernance : instance ad hoc ? place des collectivités... - Garantir un pilotage régulier et efficace et un bon suivi des décisions et des actions - Prioriser les sujets à traiter le cas échéant - Proposer un nouveau schéma de gouvernance, sur la base des travaux déjà engagé : type d'instance (COPIL, comité de suivi, comité des financeurs,), leurs fonctions et fréquence de réunion. <p>La composition du groupe de travail pourra être constitué des partenaires volontaires, en prévoyant a minima la présence des services de l'Etat, de l'EPA, de Terre et Cité et des EPCI.</p> <p>2 ateliers de travail seront organisés chaque année, avec une présentation des travaux effectués et de propositions d'évolution en copil au moins une fois par an. Ces ateliers seront organisés jusqu'à validation d'un système de gouvernance par le COPIL.</p> <p>Mesure 3 : Créer un groupe de travail transversal en charge des sujets de communication et d'identité territorial Au-delà des actions prévues intégrant des volets paysager (guide du paysage, bâti...), les questions d'identité territoriale seront abordées en groupe de travail. En matière de communication, l'objectif du groupe de travail sera de faciliter l'appropriation du document et plus largement de la ZPNAF auprès de différents publics (élus, grand public...)</p> <p>Mesure 4 : Rédaction des mises à jour et ajout de contenu précisant les rôles et instances de gouvernance, au sein de la Charte, en particulier dans l'article 7. Une traduction réglementaire par le biais d'un arrêté préfectoral mériterait d'être envisagé.</p>

	<p><i>L'évaluation du programme d'action devra permettre au COPIL de tirer des bilans de la réalisation du programme.</i></p> <p><i>Le travail passé sur l'évaluation à mobiliser les acteurs, y compris en matière de définition d'objectifs à atteindre. La poursuite de cette démarche collective pourra être organisée par les différentes instances de gouvernance.</i></p> <p><i>Par ailleurs, un référentiel d'évaluation, en annexe du présent document a dès à présent été réalisé.</i></p>												
<p>PILOTES / PARTENAIRES</p>	<p>EPA Paris-Saclay sur la base de la concertation et du travail de préfiguration menés avec les pilotes d'actions dans la phase de mise à jour du programme d'action.</p>												
<p>MOYENS</p>	<p>Besoins en temps : 15 jours pour la mise à jour de la charte ; 1 journée par atelier de réflexion sur la gouvernance de la ZPNAF</p>												
<p>INDICATEUR D'ÉVALUATION <i>(Objectif fixé)</i></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="528 698 1032 781">Indicateur</th> <th data-bbox="1032 698 1272 781">Type d'indicateur</th> <th data-bbox="1272 698 1471 781">Objectif 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="528 781 1032 846">Part des membres titulaires présents aux COPILs</td> <td data-bbox="1032 781 1272 846">Réalisation (suivi)</td> <td data-bbox="1272 781 1471 846">100%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="528 846 1032 965">Nombre de COPIL réalisé dans l'année</td> <td data-bbox="1032 846 1272 965">Réalisation (suivi)</td> <td data-bbox="1272 846 1471 965">2</td> </tr> <tr> <td data-bbox="528 965 1032 1077">Nombre de COTECH réalisé dans l'année</td> <td data-bbox="1032 965 1272 1077">Réalisation (suivi)</td> <td data-bbox="1272 965 1471 1077">2</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030	Part des membres titulaires présents aux COPILs	Réalisation (suivi)	100%	Nombre de COPIL réalisé dans l'année	Réalisation (suivi)	2	Nombre de COTECH réalisé dans l'année	Réalisation (suivi)	2
Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030											
Part des membres titulaires présents aux COPILs	Réalisation (suivi)	100%											
Nombre de COPIL réalisé dans l'année	Réalisation (suivi)	2											
Nombre de COTECH réalisé dans l'année	Réalisation (suivi)	2											

Intitulé de l'action	T20- Recherche de financement et animation du comité des financeurs
OBJECTIF PRINCIPAL	Ambition transversale
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	<p>La Loi du Grand Paris n'avait pas prévu de dispositions pour le financement du programme d'actions de la ZPNAF. Dans le cadre des travaux de mise à jour du programme d'actions de la ZPNAF et du bilan de la programmation précédente, la disponibilité des financements est rendue complexe par la multiplicité des dispositifs.</p> <p>Un besoin de coordination est également apparu dans l'ingénierie financière, dans un contexte multi thématique.</p> <p>Ainsi, une proposition d'action spécifique et transversale a été formalisée en lien étroit avec l'action afférant à la gouvernance de la ZPNAF.</p>
OBJECTIF(S) DÉTAILLÉ(S) DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif est d'aider les pilotes de chaque action à rechercher leurs propres financements via l'accompagnement mentionné dans les fiches. • Il s'agit également d'assurer un pilotage d'ensemble du programme d'actions sur ce sujet
MESURES À DÉPLOYER	<p>Cette action s'articule autour de 4 mesures :</p> <p>Mesure 1 : Organisation de réunions d'une task force « financement » : Animation et organisation de la task force. En accord avec le modèle de gouvernance, Elle rend compte des avancées et des besoins de financement restant au COPIL</p> <p>Cette équipe dédiée organise la mobilisation des pilotes et autres organisme partenaires pertinents.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des appels à projets - Rédaction et portage des réponses - Suivi et fonctionnement des programmes <p>Mesure 2 : Définition d'un prestataire ou financement de postes en charge de l'animation financière définie dans les mesures 3 et 4. L'étape préalable à mener par l'EPA Paris Saclay et les membres du COPIL, est de définir le modèle de financement de l'action d'animation financière et sélectionner l'organisme et la personne en charge. Une fiche mission des postes d'animation financière proposé dans la fiche action pourra être une base de travail pour la recherche de prestataire ou de salarié, en adéquation avec les mesures définies ci-dessous).</p> <p>Fiche mission</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les missions : Cf. détail de la mise en œuvre des mesures 2, 3 et 4. • Les compétences attendues : <ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissances des dispositifs nationaux et régionaux en lien avec l'agriculture et la protection des espaces naturels. ○ Connaissances des acteurs franciliens de l'agriculture et de la gestion des espaces naturels ○ Qualité en terme d'animation et coordination d'acteurs ○ Compétences et expériences appréciables : commande publique, gestion de projet. • Le suivi de la mission se fera en lien avec l'EPA.



	<p>Mesure 3 : Veille des appels à projets Cette action prendra la forme de l'identification des dispositifs de contractualisations/ subventions/ appels à projets proposés par les financeurs publics (Etat, Fonds européens, Département, Région, Communauté d'Agglomération), privés (mécénat, sponsoring...) et toutes autres nouvelles opportunités de financement en lien avec les actions qui sont en recherche de financement. Ceci inclut également la participation à des réunions d'information régionale ou départementale (PAT, DRAAF...), et la sollicitation en direct de certains financeurs. Cette veille sera restituée aux comités de suivi et à l'ensemble des pilotes d'actions Sur le territoire, des structures réalisent déjà en partie cette veille et pourront être consultées : au sein des EPCI, cellule Europe Buc, GAL LEADER...</p> <p>Mesure 4 : Appuyer les pilotes d'action à la réponse aux appels à projet et dossiers de subvention Cette tâche consiste dans la coordination de la réponse : organisation de réunions, rédaction de trame de réponse, dépôts des demandes. Les pilotes d'actions seront en charge des choix stratégiques (dimensionnement, thématique et actions incluses dans la réponse) et dans la rédaction des éléments de fond dans les dossiers de réponse.</p>																		
<p>PILOTES / PARTENAIRES</p>	<p>Pilote : EPA en charge du lien avec le suivi global du programme d'action et pilotage global en attente de l'animation puis la structure en charge de l'animation financière.</p> <p>Partenaires : Membres du COPIL à préciser en début de mise en œuvre de l'action.</p>																		
<p>MOYENS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure 1 : Organisation de la task force: 2 par an > 1 jour de présence et 4 jours de préparation / réunion > 10j/an - Mesure 2 : 2 jours par mois : 24j/an - Mesure 3 : Participation à la réponse à 3 dossiers par an : 5 jours par dossier : 15 jours <p>Total : 4 ETP (chargés de mission et gestion administrative et financière)</p> <p>Financements mobilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interne • Fonds vert : https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/23fa-soutenir-ingenierie-des-collectivites-pour-l/ • ADEME + Aide aux relais - Pour faire évoluer les mentalités et les comportements en faveur de la transition écologique, l'ADEME peut contribuer au financement de postes de chargés de mission, pour des projets d'envergure et structurants pour les territoires. - https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2024/aides-relais + Principe similaire pour de l'aide aux actions ponctuelles - https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2024/aides-actions-ponctuelles 																		
<p>INDICATEUR D'ÉVALUATION (Objectif fixé)</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Type d'indicateur</th> <th>Objectif 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Création de la task force « financement »</td> <td>Réalisation (suivi)</td> <td>Oui</td> </tr> <tr> <td>Réunion de la task force</td> <td>Réalisation (suivi)</td> <td>1/an</td> </tr> <tr> <td>Nombre de candidatures déposées</td> <td>Réalisation (suivi)</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Montants mobilisés</td> <td>Réalisation (suivi)</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'actions non initiées faute de financement</td> <td>Réalisation (suivi)</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030	Création de la task force « financement »	Réalisation (suivi)	Oui	Réunion de la task force	Réalisation (suivi)	1/an	Nombre de candidatures déposées	Réalisation (suivi)	-	Montants mobilisés	Réalisation (suivi)	-	Nombre d'actions non initiées faute de financement	Réalisation (suivi)	0
Indicateur	Type d'indicateur	Objectif 2030																	
Création de la task force « financement »	Réalisation (suivi)	Oui																	
Réunion de la task force	Réalisation (suivi)	1/an																	
Nombre de candidatures déposées	Réalisation (suivi)	-																	
Montants mobilisés	Réalisation (suivi)	-																	
Nombre d'actions non initiées faute de financement	Réalisation (suivi)	0																	


ANNEXE : DISPOSITIFS FINANCIERS





Dans le cadre des travaux de mise à jour du programme d'actions de la ZPNAF et du bilan de la programmation précédente, la disponibilité des financements a été parfois identifiée comme limitante pour la mise en oeuvre des actions.



Un besoin de coordination est également apparu dans l'ingénierie financière, dans un contexte multi thématique. Ainsi, une action spécifique et transversale a été formalisée en lien étroit avec l'action afférant à la gouvernance de la ZPNAF.

Dans cette perspective, un travail d'identification des financements externes mobilisables a été réalisé. Il vise à mettre en cohérence les actions avec les éventuels programmes de financeurs, et favoriser la mise en oeuvre du programme d'actions de la ZPNAF.

TYPE DE DISPOSITIF	TYPE DE FONDS	DESCRIPTION DES DISPOSITIFS
Programme LEADER - GAL Plateau de Saclay Animation : Terres et Cité 	FEADER (européen), cofinancement régional	5 axes du programme LEADER : <ul style="list-style-type: none"> • F1. Animer la gestion du GAL • F2. Préserver les espaces agricoles et ruraux essentiels pour l'équilibre territorial : <i>Patrimoine agricole et naturel, installation agricole, mise en oeuvre de la ZPNAF, offre pédagogique et touristique</i> • F3. Accompagner la transition pour répondre à l'échelle locale et régionale aux grands enjeux environnementaux : <i>installation et transmission agricole, outil de transformation, structuration de filière et des circuits de distribution</i> • F4. Accompagner l'évolution de l'agriculture et des filières pour une alimentation locale et saine, de qualité et accessible à tous : <i>atténuation et adaptation au changement climatique, soutenir une agriculture raisonnée, biologique et ou de précision, réutilisation locale des flux de matière</i> • F5. Soutenir l'émergence de projets innovants qui répondent aux enjeux sociétaux en mobilisant la dynamique du Plateau et de ses vallées : <i>favoriser les liens et espaces expérimentaux en lien avec la Recherche</i>
FONDS FEADER (hors programme LEADER) 	FEADER (européen), cofinancement régional	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'installation : https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/feader-aide-linstallation-du-jeune-agriculteur • Aide à l'investissement des exploitations agricoles : https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets?fulltext=agricole • Mesure agro environnementales et climatique : https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/les-mesures-agro-environnementales-et-climatiques-2023-2027-r602.html

<p>FRANCE AGRIMER</p>  <p>ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER</p>	Etat	<p>Fonds Souveraineté et planification écologique : https://agriculture.gouv.fr/planification-ecologique-le-conseil-administration-de-franceagrimer-valide-un-budget-de-291-meu</p>
<p>Ministère en charge de l'agriculture et/ou de la transition écologique</p>  <p>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE Liberté Équité Progrès</p> <p>MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES Liberté Équité Progrès</p>	Etat	<p>Appels à projet et/ou appels à manifestation d'intérêt type "Animation territoriale de la filière bois" lancé par le ministère en charge de l'agriculture ou de l'environnement ;</p>
<p>ADEME</p>  <p>AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</p>	Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des agriculteurs face au changement climatique - Action : accompagnement aux démarches collectives climat et sols - https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20240322/accompagnement-agriculteurs-face-changement-climatique-action?cible=78 • Démarches ClimAgri® : diagnostic et animation (Déjà engagé par Terre & Cité?) https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2024/demarches-climagri-diagnostic-animation Quelques dispositifs pour lutte contre le gaspillage alimentaire et valorisation de la matière organique (notamment via la méthanisation), mais ne font pas partie des thématiques du programme • Aide aux relais - Pour faire évoluer les mentalités et les comportements en faveur de la transition écologique, l'ADEME peut contribuer au financement de postes de chargés de mission, pour des projets d'envergure et structurants pour les territoires. - https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2024/aides-relais • Principe similaire pour de l'aide aux actions ponctuelles - https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2024/aides-actions-ponctuelles
<p>FONDS VERT</p>  <p>France NATION VERTE Agrir - Mobiliser - Accélérer</p>	Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire - https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/reduire-les-pressions-sur-la-biodiversite/ • Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les Atlas de la biodiversité communale (ABC) https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/61e1-mieux-connaître-et-mobiliser-pour-agir-pour-l/ • Protéger et restaurer les espaces naturels : https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/protéger-et-restaurer-les-espaces-naturels/ • Recycler le foncier (friches) : https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/8891-recycler-le-foncier-friches/ • Soutenir le tri à la source et la valorisation des biodéchets https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/bab0-soutenir-le-tri-a-la-source-et-la-valorisatio/ • Soutenir l'ingénierie des collectivités pour leurs projets de transition écologique : https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/23fa-soutenir-lingenierie-des-collectivites-pour-l/

<p>Agence de l'Eau Seine Normandie</p>  <p>Agence de l'eau ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT</p>	Etat	<p>Aide Biodiversité 2024 - Subvention de 30 à 80% pour les collectivités pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La préservation et la reconquête écologique des milieux humides, aquatiques et littoraux, rétablissement de la continuité écologique • Réduction des risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants et des sédiments vers les ressources en eau, les milieux aquatiques et les zones sensibles à la pollution microbologique
<p>DRIEAT</p>  <p>PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	Etat	Possibilité de co-financement par la DRIEAT d'études permettant la déclinaison locale du SRCE sur un territoire spécifique
<p>Fonds Agricole Paris Saclay (CPS)</p>  <p>PARIS SACLAY <small>Communauté d'agglomération</small></p>	EPCI	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds agricole de la CPS à disposition des exploitations agricole et également en co-financement LEADER. Ex. délibération : https://webdelib.paris-saclay.digitechcloud.fr/webdelibplus/jsp/showFile.jsp?datePub=&dateRetLeg=30/03/2022&pdf=vi8CiG9mrVSiZsk8rWf51%2BKypA8idJZEYE4p9aCApQRYzGpHtR%2F8jOavM7mte0m7FundQhO8HOmOMD9Bu%2F2%2FRwkDpb2eBptWOSGlihQgz4%2FXznRZHT70wt6RtTq86d3yg1KwoKvkd1FEB%2BP03WNRRDYMyVDfb14t%2BOKqLTiufRGfvQ%2B9CZ%2Bmu%2BzIsx4Nab - • Fonds de renaturation de la CPS suite aux préconisations de leur ABC de la biodiversité
<p>Conseil régional Région île de France</p> 	Collectivité	<p>Les financements régionaux s'inscrivent soit dans le cadre de co-financement européen, soit dans le cadre de stratégie régionale, telles que le Pacte agricole ou le plan régional alimentation, https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/lancement-du-plan-regional-pour-une-alimentation-locale-durable-et-solidaire#:~:text=Le%20Plan%20r%C3%A9gional%20pour%20une,qualit%C3%A9%20et%20accessible%20%C3%A0%20tous.</p> <p>https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/pacte-agricole-francilien-point-detape-2020</p> <p>Quelques dispositifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide aux territoires agri-urbain : https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/soutien-lagriculture-dans-les-zones-periurbaines • Développement d'unité de méthanisation : https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/developpement-dunites-de-methanisation • Aide à la transmission des exploitations : https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/agriculture-30-000-euros-pour-accompagner-la-transmission-des-exploitations#:~:text=Le%20Pacte%20agricole%20de%20la,euros%20pour%20accompagner%20ses%20agri culteurs. • Aide à la résorption des déchets sauvages : https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/resorption-des-depots-sauvages-de-dechets-sur-les-terres-agricoles

		<ul style="list-style-type: none"> • Aide au montage de projets européens : https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/aide-au-montage-de-projets-europeens • AAP Petit patrimoine naturel - https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/petit-patrimoine-naturel • Zone humide : https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/eau-et-milieux-aquatiques-et-humides • Restauration de continuités écologiques terrestres : +https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/restauration-de-continuites-ecologiques-terrestres • Plan vélo régional : https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/plan-velo-regional
Conseils départementaux 	Collectivité	<p>Afin de contribuer au maintien d'une agriculture de qualité et compétitive, les Conseils départementaux des Yvelines et de l'Essonne mettent en œuvre un dispositif d'aides pour certains investissements matériels non recevables dans le PDR.</p> <p>https://idf.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Ile-de-France/160_Inst-IDF/4_-_Piloter_son_entreprise/Documents/2024_01_fiche_Memo_Plan_Cadre_91_2024.pdf</p>
Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC) – DRIAAF 	Etat	<p>La SNANC va être déployé courant de l'année 2024, et viendra en substitution du Plan National pour l'alimentation (PNA).</p> <p>Des financements potentiels sont attendus pour le déploiement des PAT.</p> <p>Les axes du PAT De la Plaines aux plateaux (2021-2024) s'articule autour de 6 axes:</p> <p>Axe 1 : ANIMATION : Consolider la démarche partenariale du PAT et impliquer les acteurs du territoire</p> <p>Axe 2 : PRODUCTION ET TRANSFORMATION : Pérenniser l'agriculture sur le territoire et accompagner le développement d'une offre alimentaire locale, diversifiée et de qualité</p> <p>Axe 3 : DISTRIBUTION ET CONSOMMATION : Mettre en lien l'offre et la demande locale en rendant les produits du territoire accessibles à tous</p> <p>Axe 4 : RESTAURATION COLLECTIVE : Faire évoluer la restauration collective publique et privée du territoire pour répondre aux objectifs de la loi Egalim et valoriser les filières locales</p> <p>Axe 5 : ENVIRONNEMENT : Accompagner les initiatives en lien avec la transition agroécologique et les pratiques respectueuses de l'environnement</p> <p>Axe 6 : SENSIBILISATION : Sensibiliser les scolaires, habitants et usagers du territoire aux enjeux globaux et locaux de l'agriculture et l'alimentation</p> <p>https://agriculture.gouv.fr/alimentation-nutrition-et-climat-lancement-dun-appel-projets-2023-2024 https://terreetcite.org/patdelaplaineauxplateaux/</p>
Fonds Avenir Bio - Agence bio	Privé	Démarche filière, collective : https://www.agencebio.org/vos-outils/fonds-avenir-bio/espace-candidature-fonds-avenir-bio/
Fonds de compensation agricole collective	Privé et public	En direct à l'EPA, ou via les autres aménagements prévu. Fonds mutualisés également créés :

		+ Association agri développement : https://agrideveloppementidf.fr/ + Fonds de compensation CPS
Fondation Nature et découverte	Privé	https://fondation.natureetdecouvertes.com/nos-actions/les-dispositifs-de-la-fondation/
Fondation Carasso	Privé	Nourrir l'avenir - AAP annuel : https://www.fondationcarasso.org/appels-a-projets/nos-appels-a-projets/
Fondation UEM	Privé	https://www.fondation-uem.org/program/actions-diverses/
Fondation Terre de liens	Privé	https://terredeliens.org/national/la-fondation-terre-de-liens/
Fondation Léa Nature	Privé	https://fondation-mecenat-leanature.org/fondation-lea-nature/appel-a-projets/
Fondation Crédit agricole	Privé	https://fondation-ca-paysdefrance.org/appel-a-projets-2024/
GIP EPAU : Europe des projets architecturaux et urbains	Public	Développer les connaissances sur les enjeux territoriaux de la biodiversité et sa prise compte dans l'aménagement du territoire, https://erable.archi.fr/actualites/lancement-de-la-consultation-de-recherche-action

PARIS-SACLAY



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ceresco
Alimentation, filières & territoires

Clémentine
SAINCLAIR

l'Atelier de
l'ours